

# (CARA'MAG' )

ÉTÉ 2023

LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE - N° 52

SOBRIÉTÉ, RÉUTILISATION, TRANSITION AGRICOLE

*Préserver l'eau  
pour les générations futures*



**Enfance de l'art.** Organisée par la direction des affaires culturelles de la CARA, l'exposition « Un jardin secret » se poursuit tous les après-midi à la Maison des Douanes de Saint-Palais-sur-Mer, jusqu'au 5 novembre. En matinée, les médiatrices accueillent les écoliers de la CARA, comme les CE2-CM1 de l'école Jean Papeau de Royan, le 26 mai. Des centaines d'élèves sont ainsi invités à découvrir l'exposition de la Maison des Douanes, puis à explorer l'univers des artistes par des ateliers de pratiques artistiques, adaptés à tous les âges. Chaque enfant laisse alors libre cours à sa créativité et sa sensibilité. Ce travail de médiation culturelle est mené depuis 2017 en lien avec l'Education nationale. Une cinquantaine de classes en bénéficie chaque année.



# édito



Dérèglement climatique, hausse des températures, sécheresse, ... ce qui n'était encore que des conjectures il y a quelques années, se concrétise aujourd'hui. Cela engendre de lourdes conséquences sur notre quotidien. Nous nous rendons compte, enfin, que l'eau est une ressource qui n'est pas infinie, que nos forêts sont des espaces fragiles qui peuvent en quelques jours partir en fumée. Les collectivités, l'État et l'ensemble des citoyens que nous sommes devons accélérer nos mutations pour non seulement en limiter les effets mais aussi adapter nos comportements à ces enjeux. La CARA a planifié ses actions en ce sens depuis de nombreuses années et nous poursuivons nos efforts. Vous verrez dans le dossier de ce numéro ce que représente le cycle de l'eau dans nos actions et comment vous pouvez agir individuellement pour préserver cette ressource.

Après les incendies dramatiques de l'été dernier pour lesquels nous avons été épargnés, tous les acteurs et partenaires en lien avec les massifs forestiers de notre territoire seront mobilisés pour protéger ce bien commun. Il sera de la responsabilité de chacun de respecter les règles et comportements adaptés que nous vous rappelons dans nos pages.

Toutes ces bonnes pratiques et bonnes habitudes nous permettront de continuer à profiter pleinement de notre littoral exceptionnel.

Sur le plus long terme, le projet de territoire va nous aider à accompagner ces changements. Dans ces pages, nous vous présentons le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui guidera nos actions pour les années à venir. Enfin, le portfolio est dédié aux actions et chemin déjà parcouru en ce sens.

Je vous souhaite un bel été, joyeux et animé, mais (éco) responsable.

Vincent BARRAUD

Président de la Communauté  
d'Agglomération Royan Atlantique

**Magazine de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.**

**Direction de la communication :** 107, avenue de Rochefort 17201 Royan Cedex  
Tél. 05 46 22 19 20 / Web : [www.agglo-royan.fr](http://www.agglo-royan.fr) **Courriel :** [contact@agglo-royan.fr](mailto:contact@agglo-royan.fr)  
**Directeur de la publication :** Vincent Barraud **Directeur de la communication :** Antoine Bigot **Comité de rédaction :** Catherine Gueydan (DGS), Cécile Ducos (DGST) les agents du service communication et représentants de chaque pôle de la CARA **Rédacteur en chef :** Alexandre Garcia **Rédaction :** Alexandre Garcia avec Antoine Bigot (p.15-16), Nathalie Daury-Pain (p.33), Valérie Daviet (p.38-41), Pauline Germanaud (p.34-35) et Leïla Renon (p.36-37) **Photos :** Alexandre Garcia, Denis Bibbal / Artgrafif, Gilles Guiral **Création graphique :** Symaps **Conception et illustrations :** Audrey Penaud, Piou Pjou et Manech (p.43) **Impression :** Maury Imprimeur. **Tirage :** 59 450 ex. **Distribution :** La Poste. N° ISSN : 2107-5476 / N° ISSN (en ligne) : 2107-6960 / Tous droits de reproduction réservés.





## EXTENSION DU PORT-CHENAL DE LA TREMBLADE

## Un nouveau site emblématique du territoire

**Après trois années de chantier, le nouveau port de plaisance de La Tremblade et sa capitainerie ont été inaugurés le 25 mai. Financée par la CARA et le Département, la création d'un bassin à flot au centre-ville apporte de nouveaux services aux usagers, contribue au dynamisme de la filière nautique, comme au rayonnement de la destination Royan Atlantique.**

C'est un pari un peu fou, lancé en 2004 par l'ancien maire de La Tremblade, Jean-Pierre Tallieu, également ancien président de la CARA : transformer la place Faure-Marchand de La Tremblade en bassin à flot ! Près de vingt ans plus tard, l'ancien parking a cédé la place à un somptueux bassin de plaisance, que surplombe l'ancienne gare de la commune, transformée en capitainerie. Ce nouvel équipement a été inauguré le 25 mai en présence du préfet et de nombreux élus des deux collectivités. Il permet aujourd'hui d'accueillir 114 navires de plaisance et bateaux d'intérêt patrimonial.

« *Le port-chenal de l'Atelier fait désormais partie des lieux emblématiques de la CARA et du Département* », s'est félicitée Laurence Osta-Amigo, maire de La Tremblade. « *Aujourd'hui, La Tremblade est devenue l'autre attraction touristique de la commune avec Ronce-les-Bains* », relève Vincent Barraud, le président de la CARA, en rappelant, comme Sylvie Marcilly, la présidente du Département, que les nouveaux anneaux contribuent au développement d'une filière nautique forte de 400 entreprises et 4000 emplois dans le département. « *Avec ses 150 kilomètres de*

*côtes, notre littoral est un outil de valorisation du sport, de la plaisance, de l'ostréiculture et de la pêche, des plaisirs balnéaires... La mer et le monde maritime constituent une image forte de notre Destination Royan Atlantique* ».

**Le montant des travaux** représente un investissement de 11,5 millions d'euros, financé à parts égales par la CARA et le Conseil départemental de la Charente-Maritime, réunis au sein du Syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre à qui a été confiée la gestion de onze ports sur le fleuve.



Inauguration le 25 mai en présence de Jean-Pierre Tallieu, Vincent Barraud, Sylvie Marcilly, Laurence Osta-Amigo, Dominique Bussereau et du préfet Nicolas Basselier.



## La capitainerie ouvre ses portes aux plaisanciers

**Acquise en 2019 par la CARA, l'ancienne gare de La Tremblade, d'une surface initiale de 200 m<sup>2</sup>, a été réhabilitée pour y installer les locaux affectés au service du port, en préservant ainsi un élément emblématique du patrimoine local.**

Dessinée par le cabinet d'architectes BPG+ associés, la nouvelle capitainerie abrite les **services de l'autorité portuaire**, le Syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre et ses huit agents, dont les bureaux occupent le premier étage de l'ancienne gare. Le rez-de-chaussée est dédié à l'accueil des 1300 usagers des onze ports de la Seudre dont le syndicat assure la gestion. Une extension de 190 m<sup>2</sup> a été adjointe au bâtiment réhabilité de 200 m<sup>2</sup>, dans une architecture plus moderne, surplombée d'un premier niveau en ossature et bardage bois. Celle-ci abrite les **services**

**aux plaisanciers**, qui disposent de sanitaires au rez-de-chaussée (six douches, trois WC et un bac à laver), et d'un club-house à l'étage, destiné à offrir aux usagers du port un espace de rencontre, d'animation et de convivialité. Les travaux ont débuté en octobre 2021 pour s'achever en avril 2023. Sur un budget total de 978 000 euros HT, une aide de 391 376 euros (40%) a été apportée par l'État dans le cadre du plan de relance, ainsi que 195 688 euros (20%) par la Région. Le reste est financé à parts égales par la CARA et le Département, à hauteur de 195 688 euros chacun.

### UN PROJET D'AMPLEUR EN GESTATION DEPUIS VINGT ANS

La création d'un bassin à flot au centre-ville de La Tremblade n'aurait pu voir le jour sans la détermination de Jean-Pierre Tallieu, maire de la ville de 1992 à 2017, président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique de 2006 à 2020, conseiller général et vice-président du département de la Charente-Maritime jusqu'en 2021.

**2004.** Lancement des études préalables pour transformer la place Faure Marchand de La Tremblade en bassin à flot. L'enquête publique se conclut en 2006 par un avis favorable. En août 2008, le projet d'extension du port-chenal de l'Atelier est reconnu d'intérêt général et fait l'objet d'un arrêté d'autorisation.

**2010.** Mise en service d'une station de lagunage sur l'îlot Rousselot, qui permet de traiter les eaux de ruissellement du centre-ville et de son futur bassin à flot.

**23 novembre 2017.** Création par arrêté préfectoral du Syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre, dans lequel la CARA, le Département et la Communauté de communes du bassin de Marennes s'associent pour assurer l'exploitation et le développement de onze ports sur la Seudre.

**Janvier 2020.** Démarrage des travaux de création d'un bassin à flot au centre-ville de La Tremblade.

**10 juillet 2021.** Entrée des premiers bateaux dans le bassin à flot.

**Octobre 2021.** Démarrage des travaux de construction d'une capitainerie dans l'ancienne gare de La Tremblade. Des pontons complémentaires sont installés en avril 2022. Une nouvelle cale de mise à l'eau est construite dans le chenal à partir de septembre 2022.

**25 mai 2023.** Inauguration de l'extension du port-chenal de L'Atelier à La Tremblade.

## Quelle feuille de route pour les vingt prochaines années ?



Patrick Marengo (à gauche), vice-président de la CARA en charge de la révision du schéma de cohérence territoriale, a mené les débats sur le projet d'aménagement et de développement durable lors du conseil communautaire, le 22 mai.

**Les élus communautaires ont débattu, le 22 mai, des orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), projet politique au cœur du schéma de cohérence territoriale (SCoT) sur lequel chacun est invité à s'exprimer.**

Comment faire vivre le territoire de la CARA toute l'année et favoriser son rajeunissement? Tel est le fil conducteur qui a guidé les travaux menés par les élus communautaires lors de la mise à jour du projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT), entreprise depuis juin 2021.

Ce document d'urbanisme fixe les objectifs des politiques publiques en matière d'urbanisme, de logement, de transports ou de développement économique, touristique et culturel, pour les vingt prochaines années. Il définit également les objectifs à atteindre pour la qualité paysagère et la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, la préservation des ressources naturelles et la lutte contre l'étalement urbain. Partagé avec les élus communaux et les différents acteurs du territoire (habitants, personnes publiques associées, etc.), le projet d'aménagement et de développement durables, projet politique au cœur du SCoT, a été débattu le 22 mai en conseil communautaire et présenté en réunion publique le 5 juin.

**Le scénario de développement retenu pour les 33 communes de la CARA prévoit d'accueillir 10 000 habitants d'ici 2040**, pour atteindre à cette date 93 800 habitants. Cela nécessitera de construire

10 200 logements. « Il s'agit d'un accroissement modéré, en accord avec les capacités d'accueil du territoire et la préservation du cadre de vie, souligne Patrick Marengo, vice-président de la CARA en charge du SCoT et des grands projets. L'ambition de la CARA est de continuer à être attractive mais de mieux gérer cette attractivité pour tendre à long terme vers le rajeunissement de la population. L'objectif est de faire de la CARA un territoire vivant toute l'année. » À partir de ce scénario, trois grandes orientations sont proposées pour l'avenir :

### La CARA, un territoire vivant et accueillant à tout âge

**La stratégie première retenue par les élus est de favoriser une sobriété foncière** afin de limiter le développement de l'urbanisation sur les espaces naturels, agricoles et forestiers. Cette réduction de la consommation foncière s'impose aux territoires littoraux de façon renforcée afin d'anticiper les objectifs nationaux et régionaux de zéro artificialisation nette (ZAN) pour 2050. Pour atteindre cet objectif, le développement urbain sera effectué en priorité dans les centres-bourgs et centres-villes, ce qui permettra également de conserver la vitalité des centres et de préserver la qualité des paysages. L'offre en logements et les surfaces ouvertes à l'urbanisation seront réparties sur tout le territoire, selon un développement en cohérence avec l'armature urbaine. Le PADD prévoit ainsi de densifier les fonctions centrales du principal pôle urbain (Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer et Vaux-sur-Mer) et de

conforter les pôles intermédiaires comme véritables pôles d'équilibre rayonnant sur l'ensemble de leur bassin de vie respectif (Saujon, Cozes, La Tremblade-Arvert-étaules). « *Le territoire a l'ambition de revaloriser les centres-bourgs et centres-villes de tous les niveaux de l'armature urbaine comme lieux de vie où se mêlent habitat, travail, commerces et services de proximité... et où la faiblesse des distances peut faciliter les déplacements et réduire la dépendance à la voiture* », précise le PADD.

**En matière d'habitat, notre territoire doit en premier lieu retenir ses jeunes, ainsi que ses familles et ses actifs.** La construction et la réhabilitation de logements doit ainsi répondre en priorité aux besoins des résidents à l'année, des jeunes ménages, des travailleurs saisonniers, des seniors, des ménages à revenus modestes et des personnes nécessitant des conditions de logement particulières. **En termes de déplacements et de mobilité, le premier objectif est que chaque personne puisse choisir le mode le plus approprié à ses déplacements tout en essayant de diminuer l'usage de la voiture.** Le deuxième objectif est le désenclavement ferroviaire, routier et fluvial du territoire. En termes d'activités de loisirs, culturelles et sportives, le projet de territoire prévoit notamment de valoriser et mutualiser les salles culturelles et les équipements existants ainsi que la programmation culturelle à l'échelle intercommunale. Les élus souhaitent étendre l'offre hors période estivale, développer l'offre d'équipements aquatiques ainsi que les formations initiales ou continues en lien avec les filières du territoire.

### La CARA, un territoire attractif et rayonnant

**En matière de développement économique, la CARA vise également la sobriété foncière, en prévoyant de conforter et d'améliorer les zones existantes comme les projets en cours.** Le PADD insiste sur la nécessité de diversifier et faire monter en gamme l'activité touristique comme sur celle de passer du « bien être et bien vieillir » au « bien-être et bien vivre ». Les élus souhaitent engager une transition économique en soutenant le développement durable et l'innovation et en favorisant la croissance des filières productives, comme la croissance bleue, l'agriculture et l'alimentation territoriales, la filière équine, l'industrie culturelle et à haute valeur ajoutée. La finalité, c'est

bien de développer une économie moins saisonnière, pour faire de la CARA un territoire d'innovation, d'accueil, de soutien et d'accompagnement des entreprises. Les élus prévoient pour cela de soutenir la montée des niveaux de compétence des emplois et des salariés, de rendre le plus attractif possible le télétravail ou les conditions d'installation et de développement des entreprises, de structurer les filières locales d'excellence et d'encourager les secteurs économiques innovants. Pour construire une armature commerciale qui s'appuie sur la structuration urbaine du territoire, ils envisagent de consolider le rayonnement commercial du pôle principal (Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Vaux-sur-mer et Saint-Palais-sur-Mer) tout en rapprochant les équipements commerciaux des lieux d'habitat pour les besoins courants. Priorité est également donnée à l'implantation des commerces de proximité dans les centres-villes et les centres-bourgs.

### La CARA, un territoire responsable envers les générations actuelles et futures

#### **Le troisième axe stratégique du PADD concerne la transition écologique, énergétique et climatique.**

Les élus souhaitent en premier lieu sécuriser, économiser et préserver la ressource en eau, en développant notamment sa réutilisation. Pour préserver la biodiversité, le projet de territoire préconise de protéger les zones humides, de stopper la dégradation des marais périurbains et de veiller à ce que les choix d'urbanisation ne viennent pas interrompre les corridors écologiques. Les élus souhaitent également mieux prendre en compte le paysage dans les aménagements urbains ou encore protéger le patrimoine bâti de qualité qui contribue à l'attractivité résidentielle et touristique. La transition énergétique sera mise en œuvre localement en suivant la stratégie énergétique définie dans le plan climat air énergie territorial (PCAET) : maîtrise des consommations énergétiques locales, développement d'une production autonome à partir de ressources locales ou promotion de formes urbaines moins consommatrices en énergie. Pour limiter l'exposition des habitants actuels et futurs aux risques, le PADD prévoit enfin d'intégrer le risque naturel dans les projets urbains et de favoriser la sécurité des personnes et des biens.

## QUEL AVENIR SOUHAITEZ-VOUS POUR NOTRE TERRITOIRE EN 2040 ?

La CARA vous invite à découvrir le projet de SCoT : après deux réunions publiques le 27 mars et le 5 juin, une exposition est organisée au siège de la CARA, 107 avenue de Rochefort à Royan, du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 17 heures. L'exposition dispose également d'un registre vous permettant de donner votre avis.

**Contact :** Virginie Troquereau / Floryne Lopes 05 46 22 19 20 - [scot@agglo-royan.fr](mailto:scot@agglo-royan.fr)

Les documents relatifs au SCoT sont disponibles sur [www.agglo-royan.fr](http://www.agglo-royan.fr), rubrique aménagement.

## Le compostage en toute convivialité



Premier apéro compost dans le potager du centre socio-culturel Marne-  
Yeuse à Royan, le 28 avril, avec les légumes cultivés par l'association  
Trajectoire.

**Le service prévention et valorisation des déchets de la CARA organise des « apéros compost » dans les communes pour conseiller les habitants sur la manière de recycler les matières organiques, avant le déploiement des premiers composteurs aux habitants en 2024.**

Déjà obligatoire pour les professionnels depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le tri à la source des biodéchets (épluchures, restes de repas) va devenir obligatoire pour les particuliers au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ces biodéchets représentent plus de 30% du poids de notre bac noir, hors végétaux qui entrent eux aussi dans la catégorie des biodéchets. « *Il nous appartient d'accompagner ce changement de pratique, et de proposer aux usagers une solution de traitement pour leurs biodéchets, rappelle Éric Renoux, vice-président de la CARA en charge de la gestion des déchets. C'est pourquoi nous allons déployer sur le territoire 5000 composteurs par an pendant quatre ans, auprès des personnes disposant d'un jardin de plus de 50 mètres carrés.* »

**Lombricompostage.** L'installation de composteurs partagés est également à l'étude dans certains quartiers d'habitat collectif, comme celui déjà en fonction dans le potager du centre social Marne-Yeuse à Royan, où a eu lieu le premier apéro compost, le 28 avril. « *On peut mettre dans un composteur tout ce qui est organique, explique Pascale Brun, chargée d'accompagner les particuliers au sein du service déchets de la CARA. Tout est une question d'équilibre entre les matières sèches (feuilles, broyat, carton...) et humides (restes de repas, tontes...). Un compost réussi offre un très bon terreau.* ». Le lombricompostage, qui permet de transformer les matières organiques en compost par les vers de terre, sera également proposé aux particuliers.

Après Royan, Saujon et Saint-Palais-sur-Mer, cinq autres apéros compost seront organisés le 7 juillet au camping le Sorlut à Cozes, le 31 août à Boutenac-Touvent devant la mairie, le 22 septembre aux jardins de Ration à Royan, le 30 octobre au quartier Touvent à Royan, le 24 novembre au centre socio-culturel Georges Brassens à Saint-Sulpice-de-Royan. Ces ateliers sont gratuits et sur inscription par courriel au service-dechets@agglo-royan.fr.

• **Pour mieux connaître les pratiques de compostage sur son territoire, la CARA invite les habitants à remplir un questionnaire en ligne sur le site [www.agglo-royan.fr](http://www.agglo-royan.fr).**





Représentants de l'entreprise Picoty, de la CARA et de l'association Roule Ma Frite 17 réunis à la déchèterie d'Arvert où sont collectées les huiles alimentaires usagées.

©Agence WINAIP

## L'huile alimentaire usagée transformée en biocarburant

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, l'entreprise Picoty Atlantique prend en charge, sur le territoire de la CARA, la collecte des huiles alimentaires usagées (HAU). À cette fin, le groupe industriel a créé un nouveau service de mise à disposition de contenants et de collecte d'huiles alimentaires usagées pour les restaurateurs, les industries agroalimentaires, les collectivités, les restaurants collectifs et métiers de bouche.

Environ 15 tonnes d'huiles alimentaires usagées sont collectées chaque année en pays roynais auprès des professionnels et en déchèterie. Ces huiles pourront désormais être valorisées localement :

transformées en bio-carburant, elles seront incorporées dans les carburants distribués par Picoty Atlantique à ses clients, notamment à partir de son dépôt de La Rochelle. L'association Roule Ma Frite 17, qui prenait jusqu'à présent en charge la collecte des HAU auprès des professionnels, poursuit son engagement en faveur de l'économie circulaire. Picoty Atlantique et Roule Ma Frite 17 travailleront désormais main dans la main pour offrir un accompagnement global à la restauration privée et collective, avec la sensibilisation au tri à la source opéré par RMF17, et la collecte des HAU assurée par Picoty Atlantique.

## Le zéro déchet en vacances : conseils et astuces

**Les périodes de vacances sont généralement synonymes de repos et de détente, sans contraintes. Comme pour la pratique du zéro déchet, des solutions existent pour profiter de son voyage en réduisant son empreinte carbone en toute simplicité.**

**La gourde :** pratique, économique et rechargeable à l'infini, elle regorge de nombreuses qualités.

**Le kit de voyage :** privilégier les sacs en tissu, couteau suisse, serviettes en tissu. Sans oublier les boîtes hermétiques pour repartir avec les succulentes spécialités culinaires si l'assiette n'est pas finie.

**Les courses :** bien pensées, elles peuvent limiter la consommation de produits jetables, notamment en privilégiant les marchés et les commerces de produits locaux et/ou bio réduisant les emballages.

**Le pique-nique :** pourquoi ne pas tenter le pique-nique zéro déchet en optant pour des aliments qui se mangent avec les doigts !

**La trousse de toilette :** les produits que l'on y range produisent généralement beaucoup de déchets et

échappent souvent au tri : bouteilles de shampoing et de gel douche, tubes de dentifrice.... Des alternatives existent, chacun de ces produits disposant aussi d'une version solide et sans emballage.

**L'application Mon tri :** la CARA s'est dotée d'une application permettant à chaque habitant et touriste de disposer des consignes de tri pratiquées sur le territoire et des astuces pour réduire ses déchets. Et tout cela gratuitement, en téléchargeant l'application ou en scannant le QR Code. Le tri et le zéro déchet à portée de main.



**Le petit conseil en plus :** ne rien oublier avant de partir, c'est aussi éviter de racheter sur place et donc de produire moins de déchets et d'achats superflus.

JUSQU'AU 14 SEPTEMBRE

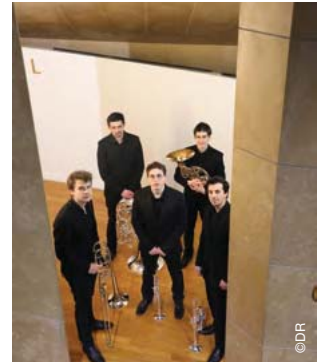
## Des musiciens virtuoses en concert dans chaque commune



©Julien Mignot



©Laurence Laborie



©DR

En août, carte blanche au Quatuor Ébène et à Marina Chiche. Concert de clôture le 14 septembre avec le quintette Bacchus.

**Pendant quatre mois, les églises et temples du territoire vont s'animer au rythme de la 35<sup>e</sup> édition des Jeudis Musicaux, dont la programmation ambitieuse associe jeunes talents et grands noms de la musique classique.**

Avec en moyenne deux rendez-vous par semaine, plus de 90 jeunes virtuoses et musiciens de renommée nationale ou internationale sont attendus au fil des concerts de musique de chambre donnés tout au long de l'été, dans les églises et les temples des communes.

Parmi eux, plusieurs lauréats des Victoires de la musique, comme le violoniste **Renaud Capuçon** (25 août), le pianiste **David Fray** (7 septembre), le tubiste **Thomas Leleu** (29 juin) ou le violoncelliste **Edgard Moreau** (22 juin). Comme tous les étés, des cartes blanches seront laissées à certains artistes, en août, pour des soirées d'exception : le **Quatuor Ebène** invitera ainsi le violoncelliste

**Henri de Marquette** (3 août), le pianiste **Philippe Cassard** convie le **Quatuor Hermès** (10 août) et la violoniste **Marina Chiche** se produira sur scène avec le pianiste **François Dumont** (17 août). Acclamée en 2022, la néerlandaise **Lucie Horsch**, éblouissante étoile montante de la flûte à bec, revient jouer aux Jeudis Musicaux (22 juin), tout comme le quintette à cordes **Smoking Joséphine** de la violoniste **Geneviève Laurenceau** (29 juin), qui avait ouvert le festival en 2019.

Au mois d'août, place au jazz, dont les amateurs apprécieront la venue de **Biréli Lagrène** et sa guitare (11 août) ou du **Sirba Octet**, un ensemble réputé de jazz tzigane (4 août). « Une large

place sera laissée cette année à la nouveauté et aux jeunes artistes, avec 46 musiciens qui ne se sont encore jamais produits aux Jeudis Musicaux, précise Yann Le Calvé, directeur artistique du festival depuis treize ans. Parmi eux, la violoniste **Marie-Astrid Hulot**, dotée d'une vélocité rare, ou le jeune hautboïste **Gabriel Pidoux**, auréolé d'une Victoire de la musique. » Pour la seconde année, les concerts du mois de septembre auront lieu à 20 heures plutôt qu'à 21 heures. Et comme tous les ans, chaque concert sera suivi d'un moment convivial partagé avec les artistes grâce à l'implication du tissu associatif local... ce qui fait depuis 1989 des Jeudis Musicaux bien plus que des moments de musique.

### TRENTE-DEUX MOMENTS D'EXCEPTION ACCESSIBLES À TOUS

« Afin d'en permettre l'accès au plus grand nombre, les concerts des Jeudis Musicaux bénéficient d'un tarif unique à 16 euros et gratuit pour les moins de 16 ans », rappelle Éliane Ciraud-Lanoué, vice-présidente de la CARA en charge de la culture. Les billets sont en vente dans les 16 bureaux d'informations touristiques du territoire et via le site [www.royanatlantique.fr](http://www.royanatlantique.fr). Il est également possible d'acheter les billets jusqu'à 18 heures les soirs de concert et la veille jusqu'à 18 heures pour les trois concerts programmés à 11 heures. « Comme en 2022 et pour assurer les meilleures conditions d'accueil, l'ouverture de la billetterie sera échelonnée dans le temps, ce qui évite de voir certains concerts complets très tôt », souligne Éliane Ciraud-Lanoué. La vente des billets aura ainsi lieu uniquement pour les concerts du mois suivant :

- à partir du jeudi 1<sup>er</sup> juin à 10 heures pour les sept concerts du mois de juillet ;
- à partir du jeudi 6 juillet à 10 heures pour les douze concerts du mois d'août ;
- à partir du jeudi 3 août à 10 heures pour les quatre concerts du mois de septembre.

**JEUDI 22 JUIN**

- **L'Éguille-sur-Seudre - Église - 21h** Duo piano / violoncelle avec Sélim Mazari & Edgar Moreau
- **Épargnes - Église - 21h** Trio flûte à bec / guitare / bandonéon avec Lucie Horsch, Raphaël Feuillâtre & William Sabatier

**JEUDI 29 JUIN**

- **Saint-Sulpice-de-Royan - Temple - 21h** Duo piano / tuba avec Guillaume Vincent & Thomas Leleu
- **Grézac - Église - 21h** Quintette à cordes Smoking Josephine avec Geneviève Laurenceau

**JEUDI 6 JUILLET**

- **Breuillet - Église - 21h** Quatuor de saxophones Rayuela
- **Corme-Écluse - Église - 21h** Duo guitare / violoncelle avec Emmanuel Rossfelder & Astrig Siranossian

**JEUDI 13 JUILLET**

- **La Tremblade - Temple - 21h** Récital piano avec Jean-Baptiste Fonlupt
- **Brie-sous-Mortagne - Église - 21h** Musique baroque celte avec soprano «The Curious Bards»

**VENDREDI 20 JUILLET**

- **Chaillevette - Temple - 21h** Concert des lauréats fondation Gautier Capuçon trio piano / alto / violoncelle
- **Boutenac-Touvent - Église - 21h** Duo chant / guitare avec Odile Heimbürger & Morgan Szymanski

**JEUDI 27 JUILLET**

- **Saint-Romain-de-Benet - Église - 21h** Quatuor à cordes jazz avec Alexis Cardenas

**JEUDI 3 AOÛT - Carte blanche au Quatuor Ébène**

- **Mornac-sur-Seudre - Église - 11h** Quatuor ébène
- **Saint-Palais-sur-Mer - Église - 21h** En quintette avec Henri Demarquette

**VENDREDI 4 AOÛT**

- **Royan-Pontailiac - Église - 21h** Musique yiddish et tzigane Sirba Octet

**JEUDI 10 AOÛT - Carte blanche à Philippe Cassard**

- **Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet - Église - 11h** Philippe Cassard en récital piano
- **Semussac - Église - 21h** En quintette avec le Quatuor Hermès

**VENDREDI 11 AOÛT**

- **Mortagne-sur-Gironde - Église - 21h** Loco Cello Trio & Biréli Lagrène

**JEUDI 17 AOÛT - Carte blanche à Marina Chiche**

- **Talmont - Église - 11h** Marina Chiche en récital violon
- **Cozes - Église - 21h** En duo avec François Dumont

**VENDREDI 24 AOÛT**

- **Étaules - Église - 21h** Duo violoncelle / piano avec Camille Thomas & Julien Brocal

**JEUDI 25 AOÛT**

- **Saujon - Église - 21h** Duo violon / piano avec Renaud Capuçon & Guillaume Bellom

**JEUDI 31 AOÛT**

- **Saint-Georges-de-Didonne - Église - 21h** Trio Casadesus-Enhco (piano/trompette/chant)
- **Floirac - Église - 21h** Quatuor cordes et hautbois avec Gabriel Pidoux

**JEUDI 7 SEPTEMBRE**

- **Sablanceaux - Abbaye - 20h** Ensemble médiéval « Diabolus in Musica »
- **Le Chay - Église - 20h** Récital piano avec David Fray

**JEUDI 8 SEPTEMBRE**

- **Arces-sur-Gironde - Église - 20h** Trio Jazz violon / flûte / guitare avec Nicolas Frossard

**JEUDI 14 SEPTEMBRE - Clôture**

- **Les Mathes-La Palmyre - Église - 20h** Quintette de cuivres Bacchus

**PROGRAMME COMPLET À RETROUVER SUR**  
[www.agglo-royan.fr](http://www.agglo-royan.fr)

**DU 4 AU 8 JUILLET****Tour de Charente-Maritime à la voile**

Cette troisième édition propose une course pour les navigateurs et de multiples animations nautiques et terrestres pour tous à Royan. Un village animations accueillera le public sur l'esplanade Kérimel, samedi 8 juillet de 10

heures à 19 heures, avec de nombreux stands. Au programme : expositions, jeux, musique, baptêmes nautiques avec les associations maritimes, nautiques et environnementales du territoire. Une initiation à la pratique nautique sera proposée aux personnes valides et en situation de handicap, avec baptême handi-valide sur Hansa 303. Un tournoi de beach rugby sera également organisé sur la plage. L'arrivée des bateaux est prévue à partir de 18 heures au port. Programme complet sur : [www.agglo-royan.fr/agenda#tcmv](http://www.agglo-royan.fr/agenda#tcmv)

**DU 15 AU 18 SEPTEMBRE****Remontée de la Seudre**

Tous les ans depuis 1996, la Communauté d'agglomération Royan Atlantique organise la Remontée de la Seudre avec le concours de nombreux bénévoles. Depuis quelques années, un parcours initiatique

entre terre et eau, baptisé « Seudrement voilier », est proposé aux propriétaires de bateaux, pour aller au plus près des merveilles de cet estuaire à taille humaine. Deux randonnées pédestre et cyclo auront lieu samedi 16 septembre au départ de Nieulle-sur-Seudre, à partir de 10 heures, où se tiendra toute la journée un village d'animations, avec un marché et un repas fermier dans une ambiance musicale. Deux randonnées nautiques sont également ouvertes au public sachant nager. Les kayakistes ont rendez-vous samedi 16 septembre à 14h15 à La Grève à Duret, à Arvert, pour une randonnée de 9,4 km jusqu'à port Paradis à Nieulle-sur-Seudre. Dimanche 17 septembre, place aux embarcations sans moteur de toutes tailles pour la remontée de la Seudre, qui partira de l'embarcadère de la Grève à La Tremblade. Un marché de produits régionaux se tiendra l'après-midi sur le port de l'Éguille-sur-Seudre, où aura lieu le traditionnel repas du port à partir de 19 heures, animé par « Mon bistrot préféré », suivi à 21h30 du feu d'artifice de la commune.

Programme complet sur [www.royanatlantique.fr/rs](http://www.royanatlantique.fr/rs).

**Inscriptions obligatoires du 23 août au 13 septembre à 12h / 7€ par personne, gratuit pour les moins de 12 ans.**

**Renseignements au 05 46 08 21 00 / [rs@agglo-royan.fr](mailto:rs@agglo-royan.fr) / <https://www.facebook.com/remonteedelaseudre/>**

# Direction plage, en vélo et en toute sérénité



À Saint-Augustin, une nouvelle voie verte permet de relier le centre-bourg à la plage de la Grande côte. L'arrivée de cyclistes à Pontailiac se fait désormais par une voie entièrement sécurisée.

**Dans le cadre de son schéma cyclable, la CARA poursuit tout au long de l'année l'aménagement de pistes cyclables dédiées aux déplacements du quotidien. En proposant une alternative à la voiture individuelle, ces nouvelles infrastructures facilitent également les déplacements des habitants et des touristes en période estivale.**

La CARA a profité des vacances de février pour achever au casino de Pontailiac la piste cyclable reliant Vaux-sur-Mer à Royan par le boulevard de la Côte de Beauté (tronçon 13 du schéma cyclable). Cet aménagement en milieu urbain profite aussi bien aux résidents à l'année qu'aux vacanciers empruntant l'itinéraire de la

Vélodyssée, vitrine touristique du territoire. Au mois de mars, une voie verte de 1,3 km a été réalisée à Saint-Augustin, sur un chemin de sable existant à proximité de la RD141 (tronçon n°92 du réseau cyclable), entre la Tranchée des Combots (connectée à la plage de la Grande côte) et le lieu-dit Papéricaud, où démarre la piste

cyclable déjà aménagée jusqu'au centre-bourg. Avec ce nouveau barreau cyclable, il est désormais possible de traverser à vélo la presqu'île d'Arvert, de Mornac-sur-Seudre à Saint-Palais-sur-Mer, en passant par Breuillet et Saint-Augustin. À l'automne, le dernier tronçon de la piste cyclable reliant Saint-Sulpice-de-Royan à Royan sera réalisé, au chemin de la Messe. En parallèle, une dizaine d'éco-compteurs seront déployés sur le territoire pour mesurer le trafic à vélo lié aux déplacements utilitaires.

## Vélos et trottinettes électriques : comment bien circuler dans l'espace public ?

en ville

J'utilise les **pistes et voies cyclables** ou la **chaussée**

Je maîtrise ma vitesse à **25 km/h maximum**



en forêt  
et hors agglomération

Uniquement sur les circuits cyclables identifiés «**Voies vertes et pistes cyclables**»

Les plages et les massifs forestiers sont interdits sauf périodes et horaires autorisés\*

\*Se renseigner auprès de sa mairie.



© Sébastien Laval



## Les cyclistes ne manquent pas d'air

Depuis le début de l'année, une dizaine de stations vélo ont été déployées sur le territoire par le service sports et loisirs de la CARA. Ces équipements permettent de gonfler ses pneus ou d'effectuer quelques réparations de base.

De La Tremblade à Mortagne-sur-Gironde, une dizaine de stations vélo équipent désormais les grands itinéraires cyclables de la CARA. Il s'agit de stations de gonflage, dont la plupart sont dotées d'un totem de réparation permettant aux cyclistes en panne d'effectuer seuls un dépannage sommaire. Des panneaux signalétiques indiquant la proximité de ces stations ont également été installés sur les routes. « Lors de cette première phase d'installation, nous avons concentré ces bornes de gonflage dans les secteurs où les services vélos sont absents ou très peu présents », indique Gilles Guiral, responsable du service sports et loisirs de la CARA. Depuis 2013, dix itinéraires dédiés au vélo représentant 250 km de balade ont été balisés par le service. La CARA a également entrepris la réalisation d'aménagements en site propre pour offrir une continuité entre les différents boucles cyclables. « Nous réalisons actuellement un inventaire de tous les services liés à la pratique du vélo sur le territoire », précise Marie Bascle, vice-présidente de la CARA notamment en charge des activités de pleine nature. Les points d'arrêt pour pique-niquer, les toilettes, les points d'eau potable, les stationnements et les stations vélos seront intégrés à la base de données et restitués dans la cartographie dynamique sur le site internet de la CARA, [www.agglo-royan.fr](http://www.agglo-royan.fr).



RÉGION Nouvelle-Aquitaine

UNION EUROPÉENNE  
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL.

## Un service engagé dans la compensation carbone

Les écoliers de Corme-Écluse ont participé à la plantation d'une dizaine d'arbres sur l'aire de loisirs de la commune, le 31 mars, à la faveur d'une opération de compensation carbone menée par le service « sports loisirs de pleine nature » de la CARA. Pour la deuxième année consécutive, cette initiative a pour but d'annuler les rejets de CO<sub>2</sub> produits par les déplacements du véhicule dédié à l'entretien des balisages et à la création des circuits de randonnée (Fiat Panda 4x4). Au-delà de la « compensation », le service s'est aussi engagé dans une démarche « d'évitement » avec l'utilisation autant que possible de deux Fat Bikes à assistance électrique pour assurer l'entretien des balisages sur certains circuits, notamment dans la forêt de la Coubre et des Combots, mais aussi pour la géolocalisation des points de balisage de l'ensemble des circuits pédestres « promenades & randonnées ».



© Alexandre Garcia



© Gilles Guiral

## Invitation aux détours à Chaillevette et Vaux-sur-Mer

Vingt-quatre Sentiers Détours ont été aménagés par la CARA dans quatorze communes du territoire pour découvrir en se baladant des trésors que l'on ne soupçonne pas : des lieux, des éléments de patrimoine, des points de vue ou des ambiances qui témoignent de l'histoire locale et racontent nombre d'anecdotes insolites.

C'est à cette flânerie que nous invitent deux nouveaux circuits aménagés au printemps par le service sports et loisirs de la CARA : à Chaillevette, il s'agit d'une balade de 8 kilomètres autour du bourg et de Chatressac

au départ de la mairie. À Vaux-sur-Mer, la randonnée de 5 kilomètres part du bureau d'information touristique et passe à travers le parc de la mairie, devant l'église Saint-Étienne et plusieurs maisons remarquables. Faciles d'accès et praticables en famille, ces promenades de quelques kilomètres se parcourent généralement en une heure. Retrouvez l'ensemble des circuits de randonnée pédestre, cycliste, VTT, équestre et course d'orientation sur <https://sports-nature.agglo-royan.fr/apn> et dans les publications de la CARA, disponibles dans les bureaux d'information touristique.

Promenades à pied	Circuits « Détours »	Circuits hors de la Geste
<ul style="list-style-type: none"> <li>PM 1 - Saint-Palais-sur-Mer</li> <li>PM 2 - Talmon-sur-Gironde</li> <li>PM 3 - Arzon-sur-Gironde</li> <li>PM 4 - Champ-Saint-Genès-d'Ublé</li> <li>PM 5 - Mûrignac-sur-Gironde</li> <li>PM 6 - Flocq</li> <li>PM 7 - Saint-Georges-de-Cidre</li> <li>PM 8 - Chaillevette</li> <li>PM 9 - Arzon</li> <li>PM 10 - Saint-Georges-de-Médoc</li> <li>PM 11 - Saint-Georges-de-Médoc</li> <li>PM 12 - Saint-Georges-de-Médoc</li> <li>PM 13 - Saint-Georges-de-Médoc</li> <li>PM 14 - Saint-Georges-de-Médoc</li> <li>PM 15 - Saint-Georges-de-Médoc</li> <li>PM 16 - Saint-Georges-de-Médoc</li> <li>PM 17 - Saint-Georges-de-Médoc</li> <li>PM 18 - Saint-Georges-de-Médoc</li> <li>PM 19 - Saint-Georges-de-Médoc</li> <li>PM 20 - Saint-Georges-de-Médoc</li> <li>PM 21 - Saint-Georges-de-Médoc</li> <li>PM 22 - Saint-Georges-de-Médoc</li> <li>PM 23 - Saint-Georges-de-Médoc</li> <li>PM 24 - Saint-Georges-de-Médoc</li> <li>PM 25 - Saint-Georges-de-Médoc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Brouilly (p circuit)</li> <li>Corne et arroyat</li> <li>Le Saligny</li> <li>La Tranchée</li> <li>Médoc et arroyat</li> <li>Médoc-sur-Gironde (p circuit)</li> <li>Médoc-sur-Gironde (p circuit)</li> <li>Montagne sur Gironde (p circuit)</li> <li>Rocca-les-Bains</li> <li>Saint-Georges</li> <li>Saint-Georges-de-Médoc</li> <li>Chaillevette</li> <li>Vaux-sur-Mer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sentier des Comans</li> <li>Sentier des Pommiers</li> <li>Sentier des Roches</li> <li>Sentier du Rocher</li> <li>Sentier des 4 Fontaines</li> <li>Sentier de La Loge</li> <li>Justine Courmes - Rochelle</li> <li>Justine Rochelle - Courmes</li> <li>Justine 4 Fontaines - La Loge</li> <li>Sentier des Gaudou</li> <li>Sentier du Regain</li> <li>Sentier Notre-Dame de Buz</li> <li>Justine Les Roches - La Regain</li> </ul>

De Gathmann à Royan

TOUTES NOS OFFRES D'ACTIVITÉS PLEINE NATURE SUR : [www.sports-nature.agglo-royan.fr](http://www.sports-nature.agglo-royan.fr)



## LES BONS GESTES À LA PLAGE

Dans le cadre du schéma nautique territorial, les élèves de CE2, CM1 et CM2 bénéficient chaque année de huit séances accompagnés de leur enseignant, pour apprendre le surf, le kayak et la voile. Afin d'enrichir leur culture maritime, un cahier d'exercice sur les bons gestes à la plage, réalisé par le service nautisme de la CARA, avec le concours de l'Inspection de l'Éducation nationale de la circonscription de Royan, est remis tous les ans aux élèves de CM1 des 33 écoles de la CARA. Il propose de nombreuses ressources et activités en lien avec notre littoral qui pourront être réalisées en classe ou à la maison.

# Cet été, profitez de vos plages en sécurité...

La sécurité des zones de baignade est assurée sur les sept communes du littoral par la CARA, qui a la compétence pour l'armement des postes de secours et le financement de la surveillance. Plus de 130 professionnels, répartis sur 22 postes de secours, seront présents sur les plages du samedi 8 juillet au dimanche 27 août. Onze postes de secours bénéficieront d'une période de surveillance élargie, du 17 juin au 3 septembre, dans chaque commune littorale. En 2022, 1470 interventions ont été réalisées sur notre territoire. L'intercommunalité consacre chaque année près de 1,7 million d'euros pour assurer cette compétence.

Pour vous baigner en sécurité, voici les consignes essentielles à prendre en compte sur les plages de la CARA :

- Choisir un lieu de baignade surveillée ;
- Choisir un lieu de baignade entouré avant toute action de baignade ;
- Repérer son emplacement sur la plage en relevant le numéro d'accès ou le totem en fonction des plages et s'assurer que les enfants identifient ces repères ;
- Accompagner et surveiller ses enfants en permanence ;
- Repérer l'emplacement du poste de secours, de la zone de baignade surveillée ainsi que la couleur du drapeau de baignade et des conditions météo ;
- Tenir compte de son état de forme physique et de son aisance aquatique et de celles des personnes et des enfants qui vous accompagnent. Prévoir si nécessaire une aide à la flottaison, etc.
- Se renseigner sur les conditions de baignade, les dangers et la réglementation des activités du lieu de baignade retenu ;
- Éviter les expositions prolongées au soleil et rentrer progressivement dans l'eau afin d'éviter les chocs thermiques pouvant causer une perte de connaissance ;
- Nager à l'intérieur de la zone de baignade surveillée et toujours prévenir son entourage ;
- Ne jamais s'éloigner du bord et veiller en permanence à rester à l'intérieur de la zone de baignade surveillée.

La zone de baignade surveillée mobile est matérialisée pendant les horaires de surveillance, par des drapeaux bicolores rouge et jaune implantés sur le sable, associés à une indication fléchée afin d'indiquer le sens de la zone couverte par une surveillance de la baignade. Cette nouvelle signalétique est en vigueur depuis 2022. Elle a vocation à se rapprocher des standards internationaux pour une meilleure appropriation des différents usagers quelle que soit leur provenance. **En dehors de cette zone, des horaires et des périodes de surveillance, la baignade se pratique aux risques et périls des usagers.**



Zone de baignade surveillée



Baignade surveillée sans danger apparent



Baignade surveillée avec danger limité ou marqué



Zone d'interdiction temporaire de la baignade

Absence de drapeau : baignade non surveillée.



Pollution ou présence d'espèces aquatiques dangereuses



Vent défavorable



Interdiction temporaire de baignade



Zone de pratiques aquatiques et nautiques



Baignade aménagée



Baignade non surveillée : aux risques et périls des usagers



Baignade interdite

## Identification des dangers et réglementation des activités

Sur chacune des plages de la CARA, des panneaux d'information de sécurité accueillent les usagers afin de prévenir des dangers pour un usage de la plage en toute sécurité. Ils indiquent également la réglementation des espaces et des activités. Pour plus d'informations. Pour plus d'informations sur la réglementation d'une activité, il est aussi possible de consulter les arrêtés municipaux affichés en mairie ou à proximité des postes de secours.

**Les espaces dédiés aux pratiques sont indiqués sur le schéma central. Les postes de secours sont localisés sur ce plan ainsi que les services publics (toilettes, accès handicapés,...)**

Nom de la plage et commune de référence.

Les dangers sont indiqués dans des triangles sur fond jaune.



Les différents balisages réglementaires, drapeaux et couleurs sont expliqués dans cette colonne.

Résumé de la réglementation en vigueur. L'ensemble des arrêtés détaillés sont disponibles en mairie ou à proximité des postes de secours.

## Les conditions de baignade disponibles en ligne

Toutes les consignes, les lieux de surveillance de baignade, les dates et horaires d'ouverture des zones de baignade sont disponibles sur internet :

[www.agglo-royan.fr/securite-des-plages](http://www.agglo-royan.fr/securite-des-plages) - <https://plages.agglo-royan.fr/>

Cette web-application permet de consulter en temps réel une carte du territoire afin de se géolocaliser et de se repérer dans l'espace, d'identifier l'emplacement des postes de secours et des différents lieux de baignade surveillée, de se renseigner sur la météo des plages, sur les horaires de marées, la couleur des drapeaux de baignade surveillée, les panneaux de sécurité des plages, les règles de sécurité...



## FEUX DE FORÊT, DES RÈGLES SIMPLES POUR LIMITER LES RISQUES SUR NOS MASSIFS

Royan Atlantique dispose de massifs forestiers de grande qualité environnementale dont la forêt de La Coubre occupe une superficie de plus de 4 800 hectares. Chaleur et sécheresse estivales sont sources de risques d'incendie accrus par l'affluence touristique sur ce secteur en été. En effet, il faut savoir que 94% des feux de forêt sont d'origine humaine.

**Voici un rappel des règles à respecter pour éviter les départs de feux accidentels :**

- Ne fumez pas et ne jetez pas les mégots par la vitre de votre véhicule
- N'allumez pas de feu ni de barbecue à proximité des massifs boisés
- Maintenez les parcelles et chemins d'accès débroussaillés
- Respectez les interdictions d'accès aux véhicules à moteurs

En cas de départ de feu, appelez le 18 ou le 112 en indiquant la localisation le plus précisément possible afin de favoriser une intervention rapide.





Marie Baes, technicienne rivière à la Cara, avec des jeunes en service civique de l'association Unis-Cité. Pionnière dans la gestion des eaux et leur réutilisation, l'intercommunalité agit au quotidien pour protéger les milieux aquatiques et la ressource en eau.

DE LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE À LA RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES

## *Préserver l'eau pour les générations futures*

Dans un contexte de changement climatique, comment préserver la ressource en eau tout en assurant un juste équilibre entre ses différentes utilisations (eau potable, tourisme, agriculture) ? Cette préoccupation guide depuis 2009 les travaux menés par six intercommunalités et 69 communes dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Seudre. La protection des milieux aquatiques et de la ressource en eau figure également comme un objectif prioritaire dans le projet d'aménagement et de développement durable, débattu le 22 mai en conseil communautaire. « *La ressource en eau est un élément fondamental de l'habitabilité d'un territoire, rappelle ce document, feuille de route politique de l'intercommunalité pour les vingt prochaines années. La CARA s'est façonnée pour répondre à cet enjeu et souhaite rester pionnière dans la gestion de l'eau et sa réutilisation.* »

Les pages qui suivent vous présentent la manière dont Eau 17, le syndicat départemental à qui la CARA a délégué la compétence eau potable en 2014, multiplie les investissements pour sécuriser l'approvisionnement local en eau potable et améliorer la performance hydraulique du réseau. Le projet de territoire de gestion de l'eau de la Seudre, dont le diagnostic a été présenté en mars aux élus, prévoit également un ensemble de dispositions pour protéger les milieux aquatiques, économiser la ressource et mieux la partager. Parmi les solutions proposées, plusieurs sont portées par la CARA, comme la réutilisation des eaux usées traitées, une meilleure gestion des eaux pluviales ou encore le soutien apporté aux cultures moins gourmandes en eau. Préserver la ressource en eau, c'est d'abord prendre conscience de son importance en luttant chaque jour contre le gaspillage, un réflexe à la portée de tous.

## La performance des réseaux d'eau potable au cœur d'une nouvelle organisation



D'importants travaux ont été réalisés en 2022 par Eau 17 pour réhabiliter le château d'eau de Belmont à Royan.

**Depuis 2014, 50 millions d'euros ont été alloués au territoire de la CARA par le syndicat départemental Eau 17 pour réhabiliter des ouvrages et conduites d'eau potable, et augmenter ainsi la performance hydraulique des réseaux.**

Au cours de l'été 2011, la ville de Royan a connu une crise de la distribution d'eau potable en raison de la présence dans l'eau de particules en suspension, qui pouvaient entraîner certains germes dangereux. C'est pourquoi l'enjeu prioritaire, quand la CARA a délégué en 2014 la compétence « eau potable » au syndicat départemental Eau 17, était bien de restaurer rapidement une sécurité d'approvisionnement en eau potable. Dès l'été 2016, la nouvelle usine d'eau construite par Eau 17 à Barzan permet de produire jusqu'à 18 000 m<sup>3</sup> cubes d'eau par jour en période estivale, pour un investissement de 7 millions d'euros.

Depuis 2014, pas moins de 50 millions d'euros ont ainsi été alloués par Eau 17 pour sécuriser la ressource, en réhabilitant des captages, des ouvrages de stockage et de nombreux kilomètres de canalisations. En 2022, une vingtaine d'opérations ont été réalisées pour 3,8 millions d'euros HT, avec le renouvellement de 9,4 km

de réseaux et de 278 branchements. Un minimum de 16 millions d'euros devront encore être investis pour la suite de l'opération majeure de sécurisation de l'alimentation en eau potable du nord du territoire de la CARA qui devrait se clôturer en 2026. Il est notamment prévu de mettre en service un nouveau forage du côté de Médis et de construire un site de production et de stockage sur la commune de Le Chay. À Breuillet, un château d'eau sera également érigé ainsi qu'un réservoir au sol. En 2022, la réhabilitation des ouvrages de génie civil a également concerné les châteaux d'eau de Chaillevette et de Belmont à Royan.

**Diminuer de 43% les volumes perdus.** Ces travaux ne permettent pas seulement aux habitants de bénéficier d'une eau de qualité en quantité suffisante. Ils contribuent aussi à préserver les ressources et le milieu naturel en limitant les fuites. Depuis 2016, le renouvellement des conduites a fait diminuer d'environ 210 000 m<sup>3</sup> par an les volumes perdus sur les 67 communes du bassin versant de la Seudre, soit 600 m<sup>3</sup> par jour. La performance hydraulique est également au cœur du contrat de délégation de service public signé avec la Sepra (société dédiée de la Compagnie des eaux de Royan), à qui Eau 17 et les élus communautaires ont confié la distribution de l'eau potable pour les 33 communes de la CARA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. L'objectif est de diminuer de 43% les volumes perdus en 2030. Pour cela, Sepra s'est engagée à renouveler 2000 branchements sur la durée du contrat (dix ans). Pour traquer les fuites, l'entreprise réalise également des études acoustiques et déploie des dizaines d'hydrophones (dispositifs d'écoute permanente) dans les secteurs où les pertes sont les plus élevées. Le déploiement d'un système de télérelève est par ailleurs en cours, pour le confort des usagers et afin de détecter plus facilement et réduire les volumes de fuites dans les habitations.

### CHIFFRES CLÉS 2022

**Abonnés : 79 493**

**Volume produit : 8 608 458 m<sup>3</sup>**

**Volume consommé : 7 509 086 m<sup>3</sup>**

**Consommation moyenne : 94 m<sup>3</sup>/abonné/an**

**Linéaire des réseaux : 1 647 km (distribution et feeders)**

**Linéaire des réseaux renouvelés entre 2017 et 2021 : 97 km**

**Taux de renouvellement des réseaux 2017-2021 : 0,67% par an**

**Densité des abonnés : 48 abonnés / km de réseau**

# D'où vient l'eau que nous consommons ?

Sur le territoire de la CARA, la production d'eau potable est publique : elle est assurée par la régie du syndicat départemental Eau 17, la Rese, à partir de huit forages. Entre 40 000 et 60 000 mètres cubes d'eau sont consommés chaque jour dans les 33 communes de la CARA, où la production maximale atteint 8,6 millions de mètres cubes par an.

L'eau que nous consommons provient d'une immense nappe souterraine contenue dans les calcaires du Turonien-Coniacien, de Rochefort au sud du département. Cette ressource très abondante permet d'alimenter toutes les communes du territoire à partir de deux grands champs captant. Le premier se trouve à la Bourgeoisie (commune de Saujon) et Pompierre (Le Chay), avec une production d'eau potable de 24 000 m<sup>3</sup> d'eau par jour pour les besoins de la presque île d'Arvert. Le second est la résurgence de Chauvignac (Chenac), déjà utilisée par les Romains pour amener l'eau à Talmont. Disposant d'un débit de plus de 20 000 m<sup>3</sup> par jour, elle fut aménagée en 1955 pour alimenter Royan et le sud du territoire, ainsi que les stations balnéaires pendant l'été. Pour répondre à l'augmentation constante des besoins saisonniers et à la dégradation progressive ou ponctuelle des ressources existantes, de nouveaux forages plus profonds ont été réalisés entre 1990 et 1998 à Royan (Marché de Gros et Saint-Pierre), Vaux-sur-Mer (forage de Bel Air) et Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet (forage de Grattechat). L'amélioration des techniques de forage permet alors de s'affranchir

des sources et d'aller chercher l'eau entre 300 et 400 mètres de profondeur. Chacun de ces forages fournit en moyenne entre 3 000 et 6 000 m<sup>3</sup> par jour d'une eau d'excellente qualité, car elle n'a pas été polluée par les nitrates et les pesticides. Pour prévenir ces pollutions, notamment sur les captages les moins profonds, des unités de traitement au charbon actif sont en service dans les installations de la Bourgeoisie, Pompierre et Chenac. Un forage profond a également été créé à Arces-sur-Gironde (Le Terrier). Afin de garantir leur qualité, l'ensemble des captages sont équipés ou en cours de périmètre de protection mis en place par Eau 17.



## L'EAU DU ROBINET, AUSSI SAIN QUE L'EAU EN BOUTEILLE

L'Organisation des Nations Unies (ONU) a publié en mars un rapport synthétisant les travaux sur l'industrie mondiale de l'eau en bouteille à partir des données couvrant près de 110 pays. Selon cette étude, des polluants auraient été trouvés dans des centaines de marques d'eau en bouteille dans plus de 40 pays, dépassant souvent les normes locales ou mondiales. Les standards de qualité stricts imposés à l'eau du robinet « sont rarement exigés de l'eau en bouteille et, même si des analyses sont faites, les résultats sont rarement rendus publics », souligne le document. L'eau du robinet est « généralement de bonne qualité et sûre à boire avec ou sans filtration dans la plupart des pays développés », note le rapport, d'après lequel la moitié de l'argent dépensé dans le monde pour l'achat d'eau en bouteille suffirait à assurer un accès universel à l'eau potable. L'industrie de l'eau en bouteille a produit en 2021 environ 600 milliards de bouteilles et autres contenants en plastique, soit 25 millions de tonnes de déchets plastiques, dont 85% ne sont pas recyclés. Chaque année, plus de 9 milliards de litres d'eau en bouteille sont consommés en France, nous plaçant parmi les cinq plus gros consommateurs au monde.

# Seudre : comment atteindre l'équilibre entre les besoins et les ressources disponibles ?

Près de 11 millions de mètres cubes d'eau sont pompés en moyenne chaque année dans les nappes de la Seudre pour l'alimentation en eau potable (5,6 millions de mètres cubes), l'industrie (0,044 Mm<sup>3</sup>) et l'irrigation agricole (5,62 Mm<sup>3</sup>). Ces besoins en eau sont supérieurs à la ressource disponible, ce qui induit un déficit quantitatif chronique. Dans le cadre du projet de territoire pour la gestion de l'eau de la Seudre, élaboré par le Syndicat mixte du bassin de la Seudre et le Syndicat mixte des réserves de substitution de la Charente-Maritime, différentes solutions sont envisagées pour résorber ce déficit à moyen terme.



Le bassin de la Seudre connaît un déficit quantitatif chronique depuis les années 1980. Il se traduit par des périodes d'étiage de plus en plus fréquentes, résultant notamment des fortes pressions induites par les prélèvements pour l'alimentation en eau potable et l'irrigation.

Sur le bassin de la Seudre, l'eau manque depuis longtemps pour satisfaire tous les usages et garantir un bon état hydrologique du fleuve, dont la partie continentale se retrouve régulièrement à sec en été. Pour atteindre les volumes prélevables dans le milieu, notifiés par le préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne en 2011, il faudrait réduire de près de 3 millions de mètres cubes la quantité d'eau prélevée chaque année pour l'agriculture. Les prélèvements pour l'eau potable et l'industrie ne sont pas concernés par cette diminution. « En revanche, l'usage agricole voit une diminution de 80 % sur la Seudre moyenne et de 54 % sur la Seudre aval » indique le diagnostic du projet de territoire pour la gestion de l'eau de la Seudre (PTGE), validé en mars 2023 par la commission locale de l'eau. Quatre leviers sont avancés dans le programme d'actions du

PTGE pour assurer les besoins en eau potable du futur et maintenir l'économie agricole, en adaptant les usages à la ressource en eau disponible.

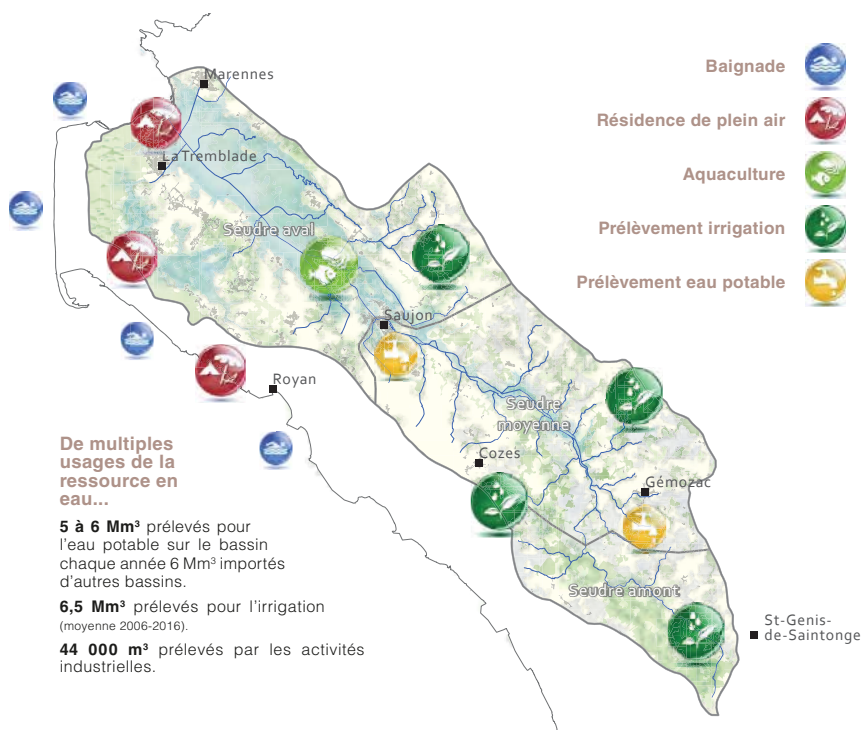
Il s'agit en premier lieu **de favoriser la sobriété et l'optimisation des usages**, en améliorant l'efficacité de l'irrigation ou en luttant contre le gaspillage de l'eau potable, notamment par la sensibilisation du public et des acteurs du tourisme.

**L'utilisation d'eaux non-conventionnelles** sera également étudiée comme une alternative au

prélèvement dans le milieu naturel : les eaux usées traitées issues des stations d'épuration ou eaux d'exhaure des carrières pourraient ainsi être valorisées pour l'irrigation ou d'autres usages. D'autres ressources ont été identifiées par les acteurs du territoire, comme la récupération d'une partie des eaux hivernales issues des marais doux et seront étudiées prochainement.

**Le déploiement de solutions fondées sur la nature** permettrait de restaurer le maillage bocager, de préserver les zones humides ou encore de favoriser les pratiques permettant une meilleure infiltration de l'eau.

Enfin, la **transition agro-écologique** est évoquée comme un moyen de réduire les prélèvements grâce à l'implantation de cultures moins consommatrices d'eau ou en proposant d'accompagner le monde agricole vers des changements de pratiques.



## Les eaux usées traitées réutilisées pour l'irrigation



©Frank Socha

Adopté en 2017, le schéma directeur d'assainissement des eaux usées de la CARA prévoit d'investir 67 millions d'euros d'ici 2030 pour améliorer la qualité, la fiabilité et la capacité des systèmes d'assainissement. Ce document de programmation met aussi l'accent sur la nécessité de développer la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation agricole, un domaine où la

CARA bénéficie d'une longue expérience depuis la fin des années 1980. Environ 300 000 mètres cubes d'eaux issues des stations de Saint-Palais-sur-Mer et des Mathes sont en effet utilisées chaque année pour l'arrosage des deux golfs de Royan et La Palmyre, des espaces verts du Club Med et de la commune des Mathes. Deux nouveaux projets sont actuellement portés par la CARA. Dans un arrêté du 17 mai, le préfet de Charente-Maritime a autorisé la réutilisation des eaux de la station d'épuration de Cozes pour trois exploitations agricoles situées à proximité. Celles-ci pourront bénéficier à partir de 2026 de 82 000 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées par an pour irriguer 109 hectares de cultures en totale substitution aux prélèvements ac-

tuels. Ce dossier a été retenu par l'Agence de l'eau Adour-Garonne dans le cadre de l'appel à projets économie circulaire de l'eau. Le coût d'investissement est estimé à 2,1 millions d'euros HT. Une seconde réalisation d'ampleur est à l'étude : elle concerne la réutilisation des eaux usées traitées des stations d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer et Les Mathes, avec un potentiel d'environ 4 millions de mètres cubes par an, pour de l'irrigation agricole dans le secteur de Sablonceaux, Saujon et Meursac. D'autres usages complémentaires sont également à l'étude comme l'arrosage de l'hippodrome Royan Atlantique ou des stades, le nettoyage de voiries ou l'hydrocurage de réseaux...

## Cultiver des plantes moins gourmandes en eau

Historiquement, les abords de la Seudre continentale étaient peuplés par la culture du chanvre, matière première pour la confection des cordes de la corderie royale de Rochefort. Il ne reste aujourd'hui aucune trace visible de cette culture hormis la forme longitudinale des parcelles bordant certains secteurs de la Seudre. Le chanvre possède de nombreux atouts puisque sa culture ne nécessite que très peu voire pas d'irrigation ni d'intrants. Elle est donc parfaitement adaptée au contexte local. Cette plante séquestre également du carbone à un niveau comparable à celui d'une forêt tropicale. En favorisant le développement du chanvre, l'objectif est donc de réduire les prélèvements en eau grâce au déploiement d'une culture moins consommatrice d'eau et ne nécessitant pas d'intrants (nitrates, pesticides) problématiques pour la ressource en eau. La Région Nouvelle-Aquitaine a engagé une démarche pour le développement de la filière chanvre en soutenant un groupe de professionnels dès 2018. Cet accompagnement porte sur la production, les outils de transformation et la structuration des débouchés commerciaux, dans l'alimentation (les graines) et le bâtiment (les tiges). La CARA, en partenariat avec Bio Nouvelle-Aquitaine et les communautés de communes du canton de Gémozac et de la Haute-Saintonge, accompagne un groupe de huit pro-

ducteurs qui ont démarré en mai les essais de culture de chanvre sur un total de quinze hectares, et de neuf autres producteurs en observation cette année. Un travail est mené en parallèle auprès des artisans de l'alimentaire et du bâtiment pour les aider à intégrer cette matière (graine, huile, farine dans l'alimentaire et matériau biosourcé dans le bâtiment) à leurs pratiques professionnelles.



©DR

# Consommation d'eau : halte au gaspillage

**La préservation de la ressource en eau nous concerne tous. Il existe de nombreux moyens très simples pour économiser l'eau dans la vie quotidienne tout en allégeant ses factures.**

Nous consommons en moyenne 148 litres d'eau par jour et par personne. Sans surprise, l'eau est majoritairement utilisée pour l'hygiène corporelle (39%), pour la chasse d'eau des WC (20%), le lavage du linge et de la vaisselle (22%), pour la cuisine (6%), pour le lavage de la voiture ou l'arrosage du jardin (6%) et pour boire (seulement 1%).

## Des économies faciles à réaliser dans la salle de bain.

La première chose à faire, pour économiser l'eau, c'est de vérifier qu'aucune fuite n'occasionne de pertes. Un robinet qui goutte, c'est 35m<sup>3</sup> d'eau par an et une facture plus élevée d'environ 100 euros par an. Une chasse d'eau qui fuit peut entraîner une perte de 600 litres par jour, soit un surcoût de plus de 600 euros par an. Sur notre territoire, les élus communautaires ont choisi d'installer un système de télérelève des compteurs d'eau qui permettra d'ici 2025 que chacun puisse contrôler plus facilement si des fuites cachées sont présentes. Ce système est déjà présent sur la partie sud de la CARA. L'installation de mousseurs sur les robinets et dans le pommeau de douche réduit le débit de 30% à 50%, sans perte de confort ni de pression. Ces équipements

doivent être régulièrement nettoyés pour rester performants. Une douche rapide (3 à 5 minutes) consomme de 35 à 60 litres d'eau quand un bain nécessite à minima 150 litres. Il existe également des équipements plus économes, comme les robinets thermostatiques qui font réaliser entre 10% et 30% d'économie d'eau, ou les boutons stop-douche, permettant d'arrêter l'eau le temps de se savonner.

**Côté cuisine et buanderie.** On peut réaliser facilement quelques économies en veillant à bien remplir son lave-linge et son lave-vaisselle au maximum de sa capacité avant de lancer un cycle, en privilégiant les programmes « éco » ou en ne programmant pas de « pré-

lavage » inutile. L'étiquette énergie des appareils indique également la consommation d'eau, ce qui permet de choisir les modèles les plus économes en cas de renouvellement.

**Au jardin.** Les systèmes de récupération d'eau de pluie permettent d'économiser de l'eau potable et d'arroser à moindre frais. Pour limiter le gaspillage, on peut aussi installer un système d'arrosage automatique goutte à goutte, mettre de la paille ou des copeaux sur les plantations pour éviter que l'eau ne s'évapore trop vite, et choisir les bons horaires pour arroser (tôt le matin pour une gestion la plus efficace possible).

En cas d'absence prolongée, il convient de fermer le robinet d'arrivée d'eau de son habitation pour éviter une fuite ou un dégât des eaux.



**Un mousseur (ou aérateur) réduit de 30 à 50 % le débit du robinet.**

< 10 €



**Un sablier ou un minuteur pour ne pas dépasser 5 mn sous la douche.**

< 10 €



**Une douchette économe : à la clé, jusqu'à 75 % d'économie d'eau.**

25 à 45 €

## Une astuce pour repérer les fuites

1 Relevez les chiffres inscrits sur votre compteur d'eau juste avant d'aller vous coucher.

2 À votre réveil, si ces chiffres ne sont pas identiques et que personne n'a utilisé d'eau dans la nuit, cherchez la fuite !

## L'EAU DE PLUIE, UN BIENFAIT TOMBÉ DU CIEL

Un service dédié a été créé au sein de la CARA pour coordonner la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU), nouvelle compétence confiée à l'intercommunalité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Celui-ci accompagne les communes pour intégrer dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme la gestion intégrée des eaux pluviales. Jardins de pluie, plans d'eau, toitures végétalisées stockantes, chaussées perméables... L'eau de pluie ne doit plus être évacuée par des réseaux mais valorisée au maximum dans les aménagements des villes, au plus près de son point de chute. En surface, elle nourrit les végétaux et contribue à créer des îlots de fraîcheur ; absorbée, elle contribue à alimenter les nappes phréatiques et la ressource en eau potable. L'infiltration dans le sol limite également le risque d'inondation et de pollution du milieu naturel lors des fortes pluies. C'est pourquoi il ne faut rien jeter dans les réseaux d'eau pluviale, car ils sont directement reliés aux milieux naturels où se déversent alors tous les déchets.



*La CARA intègre systématiquement des panneaux solaires dans toutes les nouvelles constructions communautaires, comme la gare intermodale de Saujon inaugurée en juin 2022.*

---

## Accompagner le changement

---

Comment agir, localement, face au dérèglement climatique et à l'augmentation des coûts de l'énergie et de l'alimentation ? Comment soutenir l'emploi et le développement économique, répondre à la demande de logements, revitaliser les centres-villes et centres-bourgs, préserver la ressource en eau ? Comment maintenir la qualité de service apporté aux 83 000 habitants de la CARA dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint ? Depuis le 17 juillet 2020, une nouvelle équipe d'élus communautaires issus des 33 communes de la CARA ont la responsabilité de relever ces défis et de préparer l'avenir de notre intercommunalité, sous la présidence de Vincent Barraud. Vous trouverez dans les pages qui suivent un premier bilan de leur action à mi-mandat.

## Agir ensemble pour la santé de tous

Au cours des deux premières années de mandat, la CARA a consacré plus de 2,5 millions d'euros à la lutte contre la pandémie de Covid, avec l'ouverture d'un centre de vaccination et l'accompagnement des publics fragilisés par la crise économique. La signature d'un contrat local de santé avec l'État et l'Agence régionale de santé, le 14 octobre 2022, est l'un des grands projets du mandat : il propose une série d'actions adaptées aux spécificités du territoire pour mieux coordonner les politiques de santé et réduire les inégalités d'accès à la santé et aux soins.



## Sobriété et production locale pour faire face à la crise énergétique

Les élus communautaires ont arrêté le 18 juillet 2022 **la stratégie locale pour la transition énergétique**. Pour réduire massivement la consommation énergétique du territoire et limiter les émissions de gaz à effet de serre, le plan climat air énergie territorial prévoit d'agir en priorité sur l'habitat et les déplacements et de développer les énergies locales renouvelables (priorité au bois-énergie, au solaire, à la géothermie et au biogaz). Les conseils gratuits aux particuliers ont également été intensifiés avec la création, en décembre 2020, de la **plateforme de rénovation énergétique Cara Renov**. Celle-ci permet à des milliers de particuliers de bénéficier chaque année d'une expertise gratuite pour améliorer la performance énergétique de leurs logements. Notre territoire compte en effet 44% de résidences secondaires et 80% de logements individuels souvent mal isolés. Depuis 2021, des subventions ont été accordées à 114 personnes pour 65 130 euros, afin **d'encourager l'utilisation de matériaux biosourcés** dans l'isolation des bâtiments, ainsi que le recours aux chaudières bois-énergie en remplacement de chaudières au fioul. Pour être exemplaire dans la promotion et le développement des énergies renouvelables, la CARA intègre par ailleurs systématiquement la **production d'énergie photovoltaïque** dans toutes les nouvelles constructions communautaires (gare intermodale et atelier de découpe et de transformation à Saujon, déchèterie d'Arvert, etc...).

## Le logement, une priorité du mandat

Avec l'amélioration énergétique des logements, la CARA a intégré à son dispositif Cara Renov l'accompagnement et l'aménagement des logements précaires par le biais d'un **programme d'intérêt général**. Signé en septembre 2022 avec l'État, ce programme bénéficie de plus de six millions d'euros sur trois ans afin de réhabiliter 420 logements sur le territoire de la CARA. « Ce programme vise également à **redonner vie à des immeubles vacants ou dégradés afin d'améliorer l'image de la commune**, soulignent Graziella Bordage et Marie-Christine Peraudeau, élues en charge du logement. // contribue à la fois à la revitalisation des centres-bourg des communes rurales et des centres urbains et à la diminution de la consommation d'espace que les communes sont tenues de respecter. » Afin d'améliorer les conditions de vie des habitants les plus modestes, la CARA poursuit son action en faveur du développement du **parc locatif aidé** : depuis 2010, 16,2 millions d'euros ont été versés aux bailleurs sociaux pour soutenir la construction de 2742 logements locatifs aidés dans 17 communes.



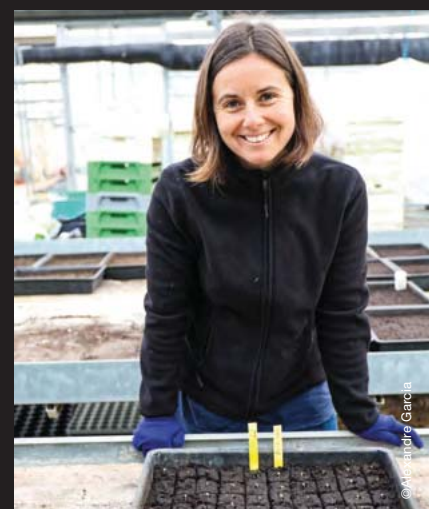


## Un territoire engagé en faveur d'une alimentation de proximité

La CARA agit pour relocaliser l'agriculture et l'alimentation en s'appuyant sur son **projet alimentaire territorial**, labellisé en juillet 2022 par les services de l'État. « Cette labellisation permet à la CARA de devenir un territoire nourricier en accompagnant les acteurs locaux vers de meilleures pratiques environnementales, en facilitant l'installation de producteurs et en œuvrant à la préservation des terres agricoles », avancent Michèle Carré et Pascal Ferchaud, respectivement déléguée communautaire en charge de l'agriculture et vice-président chargé du développement économique. La mise en service, en mars 2022, d'un **atelier collectif de découpe et de transformation des produits locaux** à Saujon offre déjà aux producteurs un outil très attendu à proximité immédiate de leurs exploitations. Parmi les priorités du PAT figure également la mise en place d'une **solution logistique mutualisée**. La CARA a ainsi participé en 2022 au lancement d'IEPR Services, un service de livraison destiné aux producteurs locaux. Afin de faciliter l'installation de nouveaux maraîchers bio, la CARA a également créé un **espace-test agricole** sur les quatre hectares d'une ancienne exploitation horticole située sur les communes de Le Chay, Saint-Romain-de-Benet et Saujon. Deux porteurs de projet y rôdent déjà leur activité depuis un an.



© Yoshi Power/Shutterstock



© Alexandre Garcia

Les sept associés de la SAS Saveurs paysannes bénéficient à Saujon du nouvel atelier de découpe et de transformation de produits locaux. IEPR services, nouveau service de livraison pour les producteurs locaux. Gwenaëlle Mertz rôde son activité de maraîchère bio à l'espace-test agricole.

## Une offre de services unique destinée aux entreprises locales



© Alexandre Garcia

La CARA enrichit son offre de services à destination des entreprises du territoire en leur proposant depuis le début de l'année un nouveau lieu dédié au développement de l'entrepreneuriat : **Up ! Le Carré des Entrepreneurs®**. Situé dans un immeuble récent au 27, chemin de la Garenne à Royan, celui-ci regroupe sur 260 m<sup>2</sup> et deux étages l'ensemble des services proposés à celles et ceux qui souhaitent créer ou développer leur activité : accueil des porteurs de projet, programme d'incubation, espace de coworking et pépinière d'entreprises. Ce nouvel espace est conçu pour faciliter le partage, l'innovation et l'émulation de ses utilisateurs en proposant un accompagnement à toutes les étapes du parcours entrepreneurial.



© Les Grands Jumeaux - Les P tits devant

Organisée chaque été en début de saison par la CARA, la Fête du vélo a pour but de faire découvrir les nouveaux aménagements cyclables, du nord au sud du territoire.

## Se déplacer autrement

Pour inciter les habitants à pédaler sur les petits trajets du quotidien, les élus de la CARA ont adopté en 2020 un ambitieux **schéma cyclable intercommunal**, dont l'objectif est de tripler la part modale du vélo d'ici 10 ans, en s'appuyant sur le développement d'infrastructures, de services et d'animations. Sept millions d'euros seront ainsi consacrés à l'aménagement de voies cyclables, dont plus de 20 kilomètres de nouveaux tronçons ont déjà été réalisés dans une quinzaine de communes pour les relier au centre de l'agglomération. Le lancement, entre septembre 2020 et avril 2021, d'un **nouveau réseau de mobilité** vise également à augmenter de 25% la fréquentation des transports en commun d'ici 2025 en proposant de nouveaux services (déplacements en temps réel, location de vélos à assistance électrique...). L'inauguration de la **gare intermodale de Saumon**, en juin 2022, poursuit un même objectif : faciliter les déplacements en utilisant différents moyens de transport (train, bus, vélo, marche à pied), comme autant d'alternatives à la voiture individuelle, moins coûteuses et meilleures pour le climat.



© Alexandre Garcia



© Denis Bibbal - Artgrafik media productions



© Denis Elbbal - Angrafik media productions

La nouvelle déchèterie d'Arvert a été mise en service au cours de l'été 2021. Une zone de réemploi permet d'y recycler des tonnes d'objets en bon état.

## De la gestion à la prévention : révolution dans les poubelles

La collectivité n'a plus le choix : l'augmentation continue des volumes de déchets, l'explosion des coûts de traitement et les nouvelles normes réglementaires imposent un profond changement dans l'organisation de la gestion des déchets. Un ambitieux **programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés** sera mis en œuvre en 2024 pour développer le compostage, encourager le réemploi, lutter contre le gaspillage alimentaire ou encore sensibiliser le public aux actions de prévention lors de la production ou de l'acte d'achat. L'inauguration d'une **zone de réemploi** à la déchèterie d'Arvert, le 25 janvier 2023, contribue déjà à diminuer le volume des déchets en donnant une seconde vie aux objets. Depuis le début de l'année, le service prévention des déchets de la CARA accompagne les professionnels de l'hôtellerie de plein air dans le tri à la source des biodéchets, qui sera généralisé pour

les ménages à partir du 1er janvier 2024. Le fonctionnement des sept déchèteries communautaires va également évoluer avec la prochaine extension de la déchèterie de Royan et la modernisation de la déchèterie de Saujon. « *L'enfouissement doit être le dernier recours lorsqu'aucun autre mode de traitement n'est possible, rappelle Éric Renoux, vice-président en charge des déchets.* » « *Consommer différemment, éviter le gaspillage, réparer, donner ou vendre, les solutions sont à la portée de chacun d'entre nous pour réduire notre production de déchets* », renchérit Isabelle Prud'homme, élue en charge de la lutte contre le gaspillage alimentaire et la prévention des déchets.



## Vers la réutilisation des eaux usées traitées

**Depuis juillet 2020, ce sont 14,2 millions d'euros qui ont été investis en assainissement des eaux usées (création ou réhabilitation de réseaux d'assainissement, stations d'épuration...).**

Par ailleurs, pionnière en France depuis 1987 dans la **réutilisation des eaux usées traitées (REUT)**, la CARA conduit un projet de réutilisation des eaux de la station d'épuration de Cozes pour l'irrigation agricole de 109 hectares. La REUT vient en substitution de l'eau potable ou de prélèvements dans le milieu naturel, ce qui permet d'économiser la ressource et de valoriser des eaux usées. Un autre projet de grande ampleur concerne la réutilisation des eaux usées traitées des stations d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer et Les Mathes, avec un potentiel de 4 à 5 millions de mètres cubes par an, pour de l'irrigation agricole dans le secteur de Sablonceaux-Saujon-Meursac ainsi que d'autres usages urbains..

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la CARA pilote, coordonne et anime par ailleurs la politique des **eaux pluviales urbaines**. « *L'eau pluviale ne doit plus être considérée comme un déchet mais comme une ressource qui va alimenter les nappes ou qui peut être récupérée pour un usage domestique* », souligne Jacques Lys, vice-président en charge du cycle de l'eau.



© Papeau



Au centre-ville de La Tremblade, le plaisir retrouvé de la promenade autour du nouveau bassin à flot. Chaque automne, les Sentiers des Arts animent les communes du territoire.

## Rendre les bourgs et centres-villes bien vivants

**Par sa politique culturelle, par la création de grands équipements et grâce aux fonds de concours versés chaque année aux communes, la CARA agit au quotidien pour améliorer le cadre de vie des habitants et renforcer l'attractivité du territoire.**

Le conseil communautaire a approuvé le 18 juillet 2022 un « **plan piscines** » prévoyant la modernisation de la piscine de Saujon, la couverture du bassin découvert de Cozes et la construction de deux nouvelles piscines, à Étaules et à Royan. « *Notre objectif est de favoriser, dans chaque bassin de vie, l'apprentissage de la natation ainsi que l'accueil des familles tout en proposant une offre estivale pour les habitants, les résidents secondaires et les touristes* », souligne Vincent Barraud, le président de la CARA. La création d'un **bassin à flot au centre-ville de**

**La Tremblade** s'inscrit elle aussi dans cette politique de grands projets portés par l'intercommunalité pour apporter de nouveaux services aux habitants, améliorer le cadre de vie et renforcer l'attractivité du territoire.

Le dynamisme des centres-villes et centres-bourgs bénéficie tout autant des grands événements sportifs ou culturels financés par la CARA, comme l'accueil en 2022 de la **Solitaire du Figaro**, l'une des plus prestigieuses courses au large de la voile française, les 33 concerts des **Judis Musicaux** organisés chaque été dans les temples et les églises, les expositions à la **Maison des Douanes** de Saint-Palais-sur-Mer ou encore les déambulations artistiques des **Sentiers des Arts**, qui attirent en automne des milliers de visiteurs dans les communes.



Avec son plan piscines, la CARA poursuit l'équipement des communes en offrant de nouveaux services aux habitants. L'accueil en 2022 de la Solitaire du Figaro, l'une des plus prestigieuses courses au large de la voile française a attiré des milliers de visiteurs sur la côte.



Championnat de France de sauvetage sportif côtier (paddle longue distance) à La Palmyre

## Des activités nautiques accessibles à tous

**Du loisir au sport de haut-niveau, la CARA soutient depuis 1995 le développement des activités nautiques, un atout pour l'ensemble du territoire. Dans le cadre de son cinquième schéma nautique, de nouvelles formes d'accompagnement sont proposées aux organisateurs d'activités nautiques qui offrent toute l'année un large panel de disciplines sur l'eau et au bord de l'eau.**

« Associations, communes ou acteurs privés peuvent bénéficier du soutien de la CARA en répondant à des appels à projet sur des thématiques choisies par les élus, rappelle Marie Bascle, vice-présidente en charge du nautisme et des activités de pleine nature. Nous souhaitons ainsi encourager l'accès des activités aux primo-pratiquants et aux publics en situation de handicap ou en risques d'exclusion. Il s'agit aussi de soutenir la féminisation de la pratique, les compétitions nationales et internationales ainsi que les manifestations pour le grand public. » La professionnalisation des jeunes ainsi que les passerelles pour poursuivre après la pratique scolaire sont également pris en compte par le jury de l'appel à projet Nautisme Royan Atlantique, tout comme les produits multi-activités liés au patrimoine, à la culture et à l'environnement ou encore le sport santé bien être.

**En 2023, les onze projets retenus par le jury ont bénéficié d'un soutien de 70 000 euros.**

« **À l'abordage** ». Le Cercle nautique de Meschers encadre un groupe d'adolescents en risques d'exclusion de l'Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP) de Meschers pour leur faire découvrir les sports nautiques, les emmener à la rencontre de professionnels de la mer et du littoral et les sensibiliser à l'écocitoyenneté.

« **Les mercredis glisse et nature** » permettent aux jeunes de découvrir différentes activités nautiques et l'environnement qui les entourent. De mars à novembre en dehors des vacances scolaires, l'association Kayak et Nature en Seudre,

basée à Mornac-sur-Seudre, propose aux enfants de 8 à 12 ans de venir découvrir des activités telles que le kayak, la voile, le sauvetage sportif, la plongée, le surf, le char à voile, l'environnement et le patrimoine maritime.

« **Voile pour tous** » est un projet porté par les Régates de Royan. Il vise à développer la pratique de la voile à l'année auprès d'un large public grâce à un bateau très facile d'accès (personnes en situation de handicap, personnes éloignées de la pratique sportive, seniors, familles...). Ce projet comprend trois axes pour que chacun s'y retrouve : la découverte et l'apprentissage, la performance, l'implication.





©Royan Glisse - Xavier Renaudin

Le comité Charente-Maritime de surf a organisé sur la côte sauvage les 15 et 16 avril l'une des trois étapes de « **l'open de France de bodyboard** » inscrite au calendrier de la Fédération française de surf, regroupant ainsi les meilleurs jeunes et adultes de la discipline en bodyboard et dropknee (figure du bodyboard qui consiste à surfer avec un genou sur l'arrière et un pied sur l'avant de la planche).

Le Cercle Nautique de Meschers a été soutenu pour organiser fin avril une **régate interligue en catamaran** réunissant des équipages en provenance de clubs de voile de Nouvelle Aquitaine et des régions voisines. En marge de cet événement sportif, de nombreuses animations étaient proposées sur la plage des Nonnes pour les visiteurs.

À travers son projet « **découverte du milieu marin par les scolaires en plongée sous-marine** », le Roc Plongée, association basée sur Royan, fait découvrir l'estran à marée haute en plongée sous-marine à un groupe de collégiens de La Tremblade investis dans un projet « d'aire marine éducative ».

La « **Pink Sailing** » événement 100 % féminin, ludique, accessible à toutes, sans contrainte et sans compétition, a eu lieu les 3 et 4 juin à la base nautique de La Palmyre. Les participantes ont pu découvrir la planche à voile, le wingsurf, le

catamaran, le kayak, le stand up paddle, le kitesurf, le fitness et le fitness trampoline.

Le « **challenge Tom Besson Gazon** » aura lieu sur la grande plage de Royan du 19 au 23 juin. Initié par l'inspection de l'Éducation nationale de la circonscription de Royan, il réunira 1250 élèves du territoire de la CARA. Avec le soutien de l'Association sauvetage et secourisme Royan Atlantique, les trois épreuves sportives (natation, vélo et course à pieds) seront complétées par des ateliers qui rythmeront la journée : valeurs de l'olympisme, dangers de notre estuaire, initiation aux gestes de premiers secours, sauvetage côtier, sport santé et nutrition, égalité filles garçons dans le sport.

« **Initiation à la voile habitable pour les publics déficients intellectuels** » est porté par les Voiles de l'amitié, association basée sur Royan. Leur projet consiste à proposer à des personnes en situation de handicap (groupes ou individuels) de naviguer en voilier dans un cadre sécurisant, pour des sorties à la journée ou lors de séjours.



©Les Voiles de l'amitié

« **Extrême Cordouan** » est un événement organisé par le club Saint Georges Voiles, basé à Saint-Georges-de-Didonne, dont la cinquième édition aura lieu les 17 et 18 juin. Il s'agit d'une course longue distance qui réunit professionnels et amateurs et bénéficie d'une renommée nationale voire européenne : Championnat de France Windsurf Longue Distance, National Wingfoil, National Kitefoil, Sélectif national Kayak, Sélectif national Pirogue. Village d'animations, exposition, initiations complètent le programme pour partager avec le plus grand nombre leur passion du nautisme.



©J. Heuyvet / Extrême Cordouan

Le « **championnat de France paddle longue distance** » est proposé par l'Association Sauvetage et secourisme Royan Atlantique. L'épreuve se fera sur 10 kms en solitaire et en planche de rame paddleboard dans la baie de Bonne Anse à La Palmyre. Les compétiteurs termineront par une course de 2 km sur un parcours de sable sec. Cette compétition met en lumière le sauvetage et le secourisme, activité utile et réutilisable dans la vie de tous les jours, qui éveille l'esprit d'entraide et de solidarité.

## Six sportifs soutenus au plus haut niveau

Dans le cadre de son schéma nautique territorial, la CARA accompagne les sportifs de haut niveau licenciés dans les bases nautiques de son territoire. En 2023, six d'entre eux ont bénéficié du soutien de l'intercommunalité.

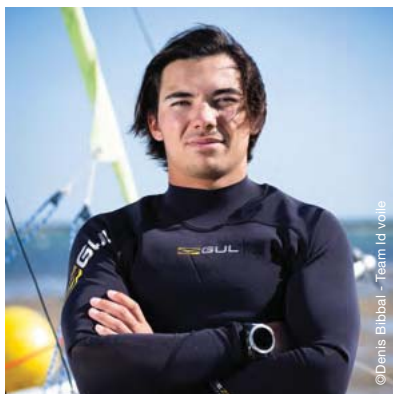


**Cerise Babin**, âgée de 18 ans, est licenciée au Canoë Kayak Saujon. Elle s'entraîne au pôle France à Pau dans la catégorie kayak slalom. Vice-championne de France en kayak dame cadette, elle a participé en 2022 aux championnats d'Europe et aux championnats du Monde. En 2023, elle participera aux sélectifs régionaux, aux manches de la coupe de France et au championnat de France.



**Timothée Constant**, 19 ans, est licencié au Surf Club Royan Atlantique en catégorie longboard. Il est vice-champion de France espoir et champion de France universitaire de longboard en 2022. Il participera en 2023 aux circuits national et européen, au

circuit open Nouvelle Aquitaine, au championnat régional et au championnat de France.



**Gautier Tallieu**, 22 ans, est licencié à la base nautique de La Palmyre. Il est vice-champion d'Europe 420 et champion d'Europe jeune Match Racing. Il participe en 2023 aux compétitions suivantes : circuit européen open et circuit mondial jeune avec son équipage en 69 Foiler, Tour Voile avec son équipage en Figaro 3.



**Titouan Doreau**, âgé de 19 ans, est licencié au Canoë Kayak Saujon, en catégorie kayak de descente. Il participe en 2023 aux compétitions suivantes : sélectifs interrégionaux, sélectifs nationaux et championnat de France.



**Kenzo Lamoureux**, 16 ans, est licencié au Surf Club Royan Atlantique. Il s'entraîne au pôle Espoirs de Biarritz en catégorie surf. Il occupe la cinquième place du classement fédéral national et participera en 2023 au circuit international pro junior, au circuit régional et au circuit national.



**Clara Zunquin**, âgée de 11 ans, est licenciée aux Régates de Royan. Elle fait partie du dispositif régional d'entraînement de La Rochelle en catégorie voile optimist. Elle a remporté en 2022 le championnat de Nouvelle-Aquitaine en Optimist ainsi que le titre de championne du monde Open Skiff U12 fille (benjamine). Elle participera en 2023 à de nombreuses courses en France et à l'étranger (championnat d'Afrique, Dutch Youth Regatta, West Challenge, championnat de France, World Championship, Ora Cup, World Championship Hansa et Opticup).



## Un palais des congrès dédié à l'événementiel

**Entièrement réhabilité par la ville de Royan pour un montant d'environ 9 millions d'euros, le palais des congrès va rentrer dans une nouvelle vie avec sa prise en gestion par l'office de tourisme communautaire (OTC), pour une durée de sept ans. Elie de Foucauld, le directeur de l'OTC, veut « répondre aux attentes des habitants ».**

Entreprise en 2019, la réhabilitation du palais des congrès de Royan a connu quelques écueils, à commencer par la crise sanitaire. Ce chantier ambitieux s'est achevé en début d'année, et le bâtiment inscrit à l'inventaire des Monuments historiques sera livré en juin à la ville de Royan, avant l'inauguration prévue à la fin du mois de juin.

L'office de tourisme communautaire Destination Royan Atlantique n'a pas attendu cette échéance pour

anticiper la future gestion des lieux, à la suite d'une délégation de service public signée avec la ville de Royan. Un défi pour l'OTC mais également « un honneur », comme l'indique Elie de Foucauld « de gérer un si bel objet architectural ». Il faudra néanmoins « trouver une équation, un équilibre économique », continue le directeur qui veut que le bâtiment devienne « un lieu de vie et de convivialité sociale, culturelle et économique avec une dimension communautaire. » À

cet effet, la ville de Royan verse annuellement au concessionnaire (OTC) une compensation pour contraintes d'exploitation. « Cette prise en gestion par l'OTC d'un bâtiment emblématique de Royan requiert une entente intelligente entre les deux partenaires pour le plus grand bénéfice du territoire et de sa ville centre Royan », souligne Patrick Marengo, le maire de la ville.

**2 200 m<sup>2</sup> de surface.** Pour ce faire, l'équipe aura 2 200 m<sup>2</sup> de surface avec une salle plénière offrant une jauge de 432 personnes assises ou 900 debout. Il y aura également trois espaces polyvalents, cinq salles de commission et un café ouvert au public, notamment en



format « Afterwork », où seront organisées des animations gastronomiques, œnologiques ou musicales. Bien évidemment, la grande salle accueillera une programmation notamment culturelle qui sera « *de qualité sans être élitiste* », insiste Elie de Foucauld. « *Pour l'organiser, nous serons amenés à nous coordonner avec les autres acteurs culturels du territoire, comme le service culture de la ville de Royan avec la salle Jean Gabin et la médiathèque, et l'association saint-georgeaise Créa qui œuvre au Relais de la Côte de beauté. Il en va de notre responsabilité en tant qu'acteur public de ne pas faire d'ombre aux autres.* »

**Ouvert aux associations.** Même s'il se défend d'en faire une salle polyvalente, le directeur de l'OTC veut ouvrir le palais des congrès aux associations et pourquoi pas aux mariages pour en faire un lieu vivant car « *il y a beaucoup d'attentes des habitants de notre territoire* » autour de la nouvelle vie du monument historique. Indépendamment du fonctionnement du palais des congrès, la ville de Royan y installera le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (Ciap) en rez de jardin. Outil que toute ville labellisée Art et histoire se doit de posséder, le Ciap s'étendra sur 600 m<sup>2</sup> avec un espace d'expositions temporaires. Autour d'une grande maquette de la ville, des animations et des projections joueront leur rôle pédagogique sur l'architecture remarquable de Royan.

Un site internet est déjà en ligne pour attirer les organisateurs de salons, congrès, séminaires. Il est consultable sur <https://www.royanatlantique.fr/le-palais-royan-evenement/>

## HISTOIRE D'UN LIEU

Il a fallu trois ans, de 1954 à 1957, pour le bâtir à l'emplacement de l'ancien casino de Foncillon. Quatre architectes l'ont imaginé à la brésilienne : Adrien Courtois, Claude Ferret, Jacques Bruneau et Pierre Marmouget et en ont fait l'un des emblèmes de la Reconstruction de Royan, avec l'église Notre-Dame, le marché central, les arcades du Front de mer et le casino municipal détruit en 1985. Dans les années 80, une baie vitrée et un « cube » à l'arrière altèrent son image et c'est finalement Pierre Ferret, le fils de Claude, qui sera choisi pour lui rendre son intention originelle à l'aide de matériaux modernes.

## Visites guidées et commentées



Territoire aux multiples facettes, la Destination Royan Atlantique recèle notamment d'un riche patrimoine naturel et culturel. Toute en contrastes, elle possède des atouts remarquables : des ports pittoresques, des villes et villages de caractère, une nature préservée entre mer et campagne, des produits savoureux... Chaque pas est l'occasion de (re)découvrir un lieu et une histoire uniques grâce aux visites guidées et commentées organisées par l'office de tourisme communautaire. D'avril à octobre, les **Passeurs d'histoire** emmènent le public à la découverte de la Destination Royan Atlantique. Fins connaisseurs du territoire, ils ont donc à cœur de partager l'histoire, la culture et l'art de vivre en bord de mer. Chaque saison, plus de 30 balades commentées sont proposées sur plus de 400 dates, comme pour rencontrer Marguerite Bontemps dans le quartier du Parc à Royan ou le pirate Gaillard à Talmont-sur-Gironde lors des visites costumées.

Les **contes en musique sont aussi de retour**, au port de La Tremblade, dans le jardin du palais des congrès de Royan, à l'église de Saint-Sulpice-de-Royan et à Saujon. Nouveauté 2023 : la visite guidée de l'église abbatiale de Sablonceaux et son histoire tourmentée, de la guerre de Cent Ans à la Révolution française en passant par les guerres de Religion. Tous les détails sont sur le site : [royanatlantique.fr](http://royanatlantique.fr)

**PROPRIÉTAIRES**

VOUS AVEZ UNE CHAMBRE DISPONIBLE  
(accès cuisine, salle d'eau/wc), un studio, un appartement...

VOUS ADHÉREZ À L'IDÉE DE FAVORISER L'EMPLOI LOCAL  
avec l'envie d'aider des jeunes saisonniers

VOUS AIMERIEZ COMPLÉTER VOS REVENUS  
sans incidence fiscale (sous conditions)



**LOUEZ À UN SAISONNIER**

ET BÉNÉFICIEZ D'UN DISPOSITIF :

AVANTAGEUX - bénéficie d'un apport financier non imposable  
**SOUPLE** - restez maître de vos disponibilités  
**SÉCURISÉ** - dranges avec un interlocuteur unique  
**SOLIDAIRE** - perçus à des jeunes saisonniers de vivre une expérience pro

**CONTACTEZ-NOUS**

Notre cellule d'information à l'Office de Tourisme est à votre écoute  
05 86 87 00 25 - [cellulesaisonnier@royanatlantique.fr](mailto:cellulesaisonnier@royanatlantique.fr)






© Franck Prével

## Une feuille de route pour préserver les marais de la Seudre

Ayant en partage quelques 9000 hectares de marais de part et d'autre de l'estuaire de la Seudre, la CARA et la Communauté de communes du bassin de Marennes se sont unies autour d'une volonté commune de valoriser et préserver le marais salé de la Seudre. Une feuille de route pour les six prochaines années a été adoptée début 2023. Façonné par et pour les activités humaines, le marais salé de la Seudre reste encore aujourd'hui avant tout perçu par ses acteurs et usagers comme un espace de production. Ainsi, environ un tiers du marais est dédié à la conchyliculture et près d'un quart au pâturage bovin. Pour autant, un peu moins de la moitié est donc peu valorisée économiquement, offrant un potentiel de développement de nouvelles activités.



© Acrima

**Des activités garantes du bon fonctionnement du marais.** L'absence d'activités économiques dans certains secteurs n'est pas inintéressante pour permettre un libre développement des milieux naturels. Mais elle interroge, car la qualité de ce marais, de ses paysages et de sa biodiversité – reconnue au titre de Natura 2000 – est intimement liée à une gestion régulière adaptée.

Ainsi, l'entretien par leurs propriétaires des quelques 440 km de taillées (« digues » ou « levées de terre »), des 1 560 ouvrages hydrauliques et des innombrables claires, bassins et fossés à poissons qui structurent le marais est nécessaire à son bon fonctionnement et au maintien de ses diverses fonctionnalités. Le marais est en effet le premier rempart contre les submersions, mais aussi un formidable outil d'amélioration de la qualité de l'eau. On le soupçonne même de plus en plus d'être un piège à carbone, et de constituer ainsi un atout dans la lutte contre le changement climatique.

S'il est entretenu par les professionnels qui l'utilisent, d'autres secteurs, en déprise, tendent à se dégrader. Or, même si les usages de loisirs, de plus en plus présents (50 % des cabanes de marais sont désormais à usage privé), contribuent à l'entretien de certaines zones, celui-ci s'avère souvent insuffisant, du fait notamment des coûts importants que cela représente.

La production de crevettes impériales, associée à celle d'huîtres dites « Pousses en claires », se développe de plus en plus dans le marais de la Seudre ©ACRIMA



### Valoriser, préserver, sensibiliser.

Issue d'un travail de diagnostic mené depuis 2020 auprès des acteurs du marais, une feuille de route 2023-2028 pour la préservation et la mise en valeur du marais de la Seudre a été adoptée par la CARA, la Communauté de communes du Bassin de Marennes, leurs partenaires techniques et financiers et les acteurs du marais. Elle s'articule autour de trois axes complémentaires. Elle met principalement l'accent sur le soutien et le développement d'activités primaires durables en s'attachant à travailler sur l'ensemble des filières (conchyliculture, aquaculture, pastoralisme...) et à différents niveaux : accès au foncier, réhabilitation de marais, expérimentation, réflexion sur la transformation et la commercialisation des produits. « La présence d'activités économiques durables offre une garantie d'entretien adapté sur le long terme, souligne Françoise Fribourg, vice-présidente de la CARA en charge de ce projet. C'est aussi un moyen de valoriser le potentiel de croissance bleue que représente le marais. »

Elle porte également sur la préservation de la zone humide, pour maintenir voire pour améliorer sa qualité, en s'appuyant entre autres sur la définition d'une stratégie d'entretien hydraulique – l'essentiel des ouvrages étant privés. Enfin, elle s'attache à accompagner les porteurs de projets, à sensibiliser le public et à prévenir les conflits d'usages. Le territoire est habitué à s'adapter en permanence aux mouvements d'eau et de vase. Il doit dorénavant s'adapter dès maintenant aux effets du changement climatique, et intégrer ce paramètre dans l'ensemble de ses réflexions et actions. « *Le marais de la Seudre est un espace qui nous réunit, rappelle Françoise Fribourg. C'est par la mobilisation de tous*



© Antoine Bigot

*qu'il continuera d'être cet espace vivant auquel nous sommes attachés. C'est dans cette optique que les élus de la CARA se sont regroupés, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, avec ceux de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, au sein d'une Entente intercommunautaire dédiée au marais salé de la Seudre.»*

**Contact :** Projet Marais de la Seudre, Pauline Germanaud, projet-seudre@bassin-de-marennes.com

### LE MARAIS DE LA SEUDRE :

- 9 000 ha
- Site Natura 2000
- 2 810 ha conchylicoles
- 77 éleveurs engagés en mesures agro-environnementales pour du pâturage (soit 2 285 ha)
- 2 950 ha d'anciens fossés à poissons
- 1 900 ha de claires de sartières (dont 1 400 ha inutilisés)
- 1 560 ouvrages hydrauliques à la mer
- 100 km de chemins de randonnées cyclables et pédestres
- 14 communes concernées
- 2 intercommunalités





L'échasse blanche, espèce protégée, affectionne particulièrement ces îlots pour nicher, et s'alimente dans les zones en eau peu profonde.

## Des trésors d'îlots pour les oiseaux de l'estuaire

L'estuaire de la Gironde, riche en zones humides et en plein cœur d'une des principales voies de migration des oiseaux, joue un rôle reconnu à l'échelle mondiale justifiant son classement en zone Natura 2000. La Fédération départementale des chasseurs, pilote du projet, le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, expert en gestion de milieux naturels, le Conservatoire du littoral, affectataire du domaine public fluvial et l'association saintongeaise des chasseurs au gibier d'eau, propriétaire de terrains, ont collaboré en 2021/2022 pour la réalisation d'importants travaux au lieu-dit « La Motte ronde », à Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet. L'objectif ? Restaurer le fonctionnement hydraulique et créer des habitats favorables à la nidification et à l'alimentation des limicoles (oiseaux des vasières) et anatidés (famille des canards). Ce secteur avait déjà fait l'objet de premiers aménagements

expérimentaux au début des années 1990, mais quinze années d'absence d'entretien ont eu raison de sa fonctionnalité écologique. À l'initiative de ces acteurs de terrain, le site a récemment connu d'importantes modifications : confortement d'environ 1,2 km de digue pour l'isoler de l'eau saumâtre de l'estuaire, mise en place d'ouvrages pour gérer plus finement les niveaux d'eau, arrachage d'arbustes exotiques envahissants, retrait d'ancienne clôture, broyage de la végétation pour rouvrir le milieu et créer des îlots.

L'intérêt des îlots est multiple : mise à l'abri des prédateurs terrestres, zone de repos encore accessible à marée haute, site de nidification pour certaines espèces, diversification du paysage. Ces zones sont peu fréquentes dans les marais de bord Gironde, rendant ces aménagements encore plus attractifs. Ces îlots

sont maintenant entourés d'eau de faible profondeur, condition pour obtenir un maximum de ressources alimentaires pour les oiseaux.

Le suivi du site post-travaux témoigne d'ores et déjà de l'atteinte des objectifs avec notamment une zone en eau de 15 ha en décembre 2022 et un retour immédiat d'effectifs conséquents de limicoles et d'anatidés en hiver. Ces suivis seront reconduits lors des prochaines saisons afin d'évaluer les fonctionnalités écologiques du site, notamment en période de nidification. Ces travaux ont pu voir le jour grâce au programme national d'écocontribution porté par la Fédération départementale des chasseurs.



### AGENDA

L'animatrice Natura 2000 de la CARA tiendra une conférence sur le fonctionnement et le rôle de Natura 2000 dans la préservation des espaces naturels, vendredi 8 septembre à 18 heures à l'auberge-musée du caviar et de l'esturgeon à Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet. Celle-ci est organisée dans le cadre du rendez-vous mensuel « café estuarien » du Conservatoire de l'estuaire de la Gironde <https://estuairegironde.net/>

## À la recherche des arbres remarquables

Saviez-vous que le noyer de l'abbaye de Sablonceaux fait partie du cercle très prisé des arbres remarquables de France ? L'association nationale A.R.B.R.E.S a pour objectif d'inventorier, mettre en valeur, sauvegarder des arbres remarquables, notamment à travers un label national. Un arbre remarquable présente des caractères intéressants d'âge, de dimensions, d'esthétique, de particularités, de situation ou d'histoire. En partenariat avec Nature Environnement 17, l'association travaille sur l'actualisation de l'atlas des arbres remarquables du département, grâce au financement de la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Dans ce cadre, nous vous invitons à signaler un tel arbre sur le territoire de la CARA, qu'il soit sur le domaine privé ou public à l'adresse [arbres@ne17.fr](mailto:arbres@ne17.fr) en précisant au mieux le genre, l'espèce, la localisation, les



mensurations (hauteur, largeur du houppier, la circonférence du tronc mesuré à 1,30 mètre du sol) avec des photos si possible. **Pour en savoir plus : <https://www.arbres.org/>**



## Les bons gestes pour lutter contre le moustique tigre

Depuis 2018, le département de la Charente-Maritime est concerné par l'implantation du moustique tigre (*Aedes albopictus*) actuellement présent de manière définitive et irréversible dans sept communes (Saintes, Chaniers, Nieul-sur-Mer, Périgny, Saint-Georges d'Oléron, Saint-Georges-de-Didonne et Saint-Sauveur-d'Aunis). Cette espèce, source de fortes nuisances, n'est naturellement pas infectée mais peut transmettre potentiellement de nombreuses maladies. Le moustique tigre est activement surveillé dans l'ensemble du Département par le recueil de signalements. Voici quelques conseils pour lutter contre sa prolifération : Les larves de moustiques se développent dans l'eau. En été, après les pluies et les arrosages leur développement s'effectue en moins d'une semaine. Chacun peut agir en étant vigilant :

1. Videz une fois par semaine les soucoupes de pots de fleurs ou mettez du sable. Cela permet de conserver l'humidité pour la plante et d'empêcher le moustique de pondre ses œufs.
2. Couvrez les récupérateurs d'eau avec un couvercle hermétique ou une moustiquaire ou renouvelez l'eau toutes les semaines.
3. Nettoyez une fois par an les gouttières, les regards et les siphons, entretenez régulièrement votre piscine et vos bassins d'agrément dans lesquels vous pouvez mettre des poissons.
4. Rangez à l'abri les récipients et les objets qui peuvent retenir l'eau de pluie. Triez et jetez tout ce qui ne sert plus.



**Vous pensez avoir observé un moustique tigre ?** Signalez sa présence via le formulaire « contact » sur le site [demoustication.charente-maritime.fr](http://demoustication.charente-maritime.fr) ou utilisez l'application iMoustique®. Le service demoustication du Département prendra ensuite contact avec vous.

# Les rendez-vous de l'été

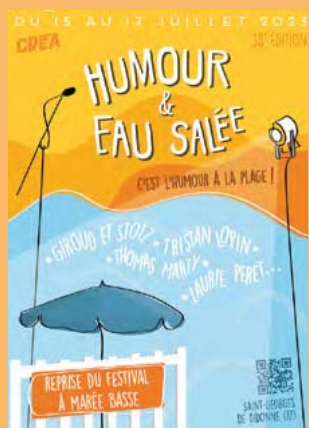
Tout au long de l'été, les communes de la CARA s'animent pour vous faire vivre de bons moments en famille ou entre amis. Retrouvez ces manifestations en détail et actualisées sur le site de votre commune ou sur [www.royanatlantique.fr](http://www.royanatlantique.fr). Les événements sont susceptibles d'être modifiés ou annulés par les programmeurs.

Retrouvez l'intégralité de la programmation et des communes sur [royanatlantique.fr/agenda](http://royanatlantique.fr/agenda)



### Un Violon sur le Sable

Du 19 au 29 juillet. Concerts de musique classique. Plage de la Grande Conche.



**38<sup>e</sup> Festival Humour & Eau salée**  
**15-17 juillet** : St Georges Village en bord de mer avec : stand-up, humour musical, ateliers graffitis sur bâche et théâtre d'impro (gratuits en amont du festival). 3 soirs de rire : Giroud et Stotz, Thomas Marty, Tristan Lopin, Laurie Peret, Vanessa Fery, Pierre Thevenoux, etc. [www.crea-sgd.org](http://www.crea-sgd.org)

**21<sup>e</sup> Festival Festi'Vaux**  
*gratuit de musiques actuelles*  
**Du 1<sup>er</sup> au 3 août** : Concerts gratuits à Vaux-sur-Mer.



### Flying club Festival

**Les 5 et 6 août** : St Palais-sur-mer. Festival électro



### Meschers

#### Ouverture de la saison estivale

**Samedi 8 juillet** : 21h au port, avec the Big Ukulele Syndicate en concert.



### Palm Fest

**7, 8 et 9 septembre** : Festival de musiques actuelles : Point Sublime, port La Palmyre.

#### Spectacle pyrotechnique

**Dimanche 6 août** : à la croisée des Phares. 21h30 Port de La Palmyre.



### Courses hippiques

**Dimanches 16, 23 et 30 Juillet et Dimanches 6, 13, 20 et 27 août** : 14h30 Hippodrome Royan Atlantique, La Palmyre.



## BROCANTES - SALONS - MARCHÉS

### Arvert

**Le 2<sup>e</sup> dimanche du mois** : Vieux volants du Pays Royannais.

**S 15 juillet** : Marché producteurs et artisans locaux. 17h.

### Barzan

**S 29 juillet** : Brocante.

### Breuillet

**D 25 juin** : Brocante du tennis.

**D 6 août** : Vide-grenier.

### Cozes

**Tous les mercredis et samedis matin** : Marché couvert.

**1<sup>er</sup> & 2 juillet** : Salon du bien-être. Salle des fêtes.

**S 5 août** : 40<sup>e</sup> Brocante et foire aux puces.

### L'Éguille-sur-Seudre

**V 21 juillet & 18 août** : Marché gourmand au port.

**D 3 sept** : Brocante vide-grenier du Jumelage, au port.

### La Tremblade

**Du 22 juin au 7 sept** : Marché saveurs & créateurs. Les mardis et jeudis matin.

**D 25 juin** : Brocante Fest'Ronce.

**D 2 juillet** : 2<sup>e</sup> Brocante vide-grenier. Au profit des populations défavorisées de Madagascar. Parking La Poste. 9h-18h.

**2 juillet-27 août** : Marché de nuit tous les dimanches soir.

### Les Mathes - La Palmyre

**24 & 25 juin** : Village Nautique, matériel, textile, accastillage. Port de La Palmyre.

**1<sup>er</sup> & 2 juillet** : Bourse d'échanges militaire.

**Tous les mercredis et le dimanche matin** : Marché La Palmyre.

**Mardis et vendredis matin** : Marché Les Mathes.

**Mercredi soir** : Marché nocturne La Palmyre.

### Médis

**Ma 25 juillet, 1<sup>er</sup> et 8 août** : 19h. Marché nocturne et concert. Gratuit. Place du Général de Gaulle.

**D 13 août** : Brocante Acca.

### Meschers-sur-Gironde

**D 2 juillet** : Brocante au port.

**Me 12 juillet** : 1<sup>er</sup> Marché nocturne de la saison.

**Tous les mercredis, jusqu'au 30 août** : Marché nocturne. 20h.

**J 13 juillet** : 31<sup>e</sup> Brocante au port.

**D 16 juillet** : Marché Apér'ô Village.

**D 3 sept** : Brocante Acap.

### Mornac-sur-Seudre

**D 9 juillet** : Brocante.

**20 & 27 juillet, 3, 10, 17 & 24 août** : Marchés nocturnes.

**S 5 août** : Foire aux livres.

**S 5 août** : Voiles de Mornac au port.

**D 27 août** : Brocante parking de la cure.

### Mortagne-sur-Gironde

**V 14 juillet** : Brocante du judo.

**D 30 juillet** : Salon du livre. 10h.

**D 20 août** : Brocante de la Minoterie.

**D 27 août** : Grand foire St Fiacre.

### St Georges-de-Didonne

**L 17 juillet & 7, 21 août** : Grand marché et sa brocante. Front de mer.

**D 30 juillet** : Brocante place de la Résistance.

### Saujon

**L 10 juillet & 14 août** : Foire mensuelle.

**Brocantes à Taillée verte** :

**D 9 juillet** : Marcassins seniors.

**D 16 juillet** : Union Gymnique.

**D 23 juillet** : ARTC.

**D 30 juillet** : ATPS.

**D 6 août** : 1 jour, 1 plume, des livres.

**M 15 août** : Triathlon club.

**D 20 août** : ACCA.

**D 3 sept** : Amicale des pompiers.

**D 24 sept** : Team de l'Estuaire.

### Semussac

**D 2 juillet** : Brocante des Éfourneiges. Champ de foire.

**Ma 15 août** : Brocante Team Océan 17. Champ de foire.

### Vaux-sur-Mer

**Juillet & août le lundi soir** : Marché nocturne.

**S 12 août** : Vide-grenier 8h-18h parc des sports.

## SPORT

### Cozes

**30 juin-15 juillet** : Tournoi d'été Tennis club.

### Étaules

**S 16 sept** : Course cycliste UFOLEP Les Boucles de la Seudre. 13h30 et 15h départs.

### La Tremblade

**S 24 juin** : Beach Rugby. Plage Place Brochard. 13h15-18h15.









GRUPE DE LA MAJORITÉ

**SCHÉMA CYCLABLE LE MAILLON ESSENTIEL AU DÉVELOPPEMENT DE L'USAGE DU VÉLO**

Jamais la pratique du vélo n'aura connu un tel engouement. Le taux d'équipement est en forte croissance. Il était déjà de 64 600 vélos pour 70 730 habitants en 2015\*. Cette tendance s'explique par la sensibilisation des nouvelles générations aux alternatives à la voiture et grâce aux progrès des assistances via des moteurs électriques dont le développement des bornes de recharge sera à organiser. Ce constat, certes optimiste, cache un usage pour les trajets du quotidien encore trop limité : seulement 1,7% des trajets sont réalisés à vélo, 1,9% en bus et 20% à pied alors que l'usage de la voiture représentait 75% en 2015\*. Ces études montrent bien que l'équipement n'est pas un problème, c'est le développement de l'usage qui est au cœur des enjeux de mobilité.

C'est pourquoi la CARA s'est dotée d'un schéma cyclable adopté en 2020. Il nous faut un réseau dédié et sécurisé pour rendre les trajets à vélo attractifs et

compétitifs pour les trajets du quotidien, d'autant que 64% des déplacements sont localisés dans le secteur de résidence et s'effectuent en grande partie sur des petites distances. Grâce à la mise en place du schéma cyclable, nous avons identifié un maillage intercommunal afin d'optimiser les transferts entre communes. Mettre en place ce schéma au niveau de la CARA nous permet de profiter pleinement des financements croisés de l'Europe, de l'Etat et des collectivités locales représentant un levier financier fort pour avancer vite et développer un réseau de qualité. D'ores et déjà, entre 2021 et 2022, ce sont plus de 20 kilomètres de voies qui ont été réalisées sur site aménagé. En 2023, nous continuons nos efforts pour relier les communes entre elles avec plus de 700 000 euros de financement CARA fléchés pour le vélo du quotidien.

**François Richaud,**

*vice-président en charge du schéma cyclable*

*\* Enquête des déplacements au sein des villes moyennes 2014 – 2015.*

.....

GRUPE ROYAN À GAUCHE

**LOGEMENT - RÉPONDRE À TOUS LES BESOINS**

En ce printemps 2023, deux actualités concernant le logement viennent se percuter.

D'une part, le Conseil National de la Refondation logement a rendu ses conclusions visant à répondre aux urgences de ce secteur qui constitue une véritable bombe sociale, avec plus de 4 millions de mal logés, 2,3 millions de demandeurs de logement social et un coût du logement correspondant à 20% du revenu des ménages (32% pour les plus pauvres), soit le premier poste de leur budget. D'autre part, le conseil communautaire de la CARA a adopté une délibération, demandant à l'État d'exempter trois communes de plus de 3 500 habitants (Saujon, La Tremblade et Arvert) de leur obligation de proposer 25% de logements locatifs sociaux prévus par la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain), sous peine de pénalités.

« Justifiée » par des motifs peu convaincants, cette délibération délivre surtout un bien mauvais message politique, en contradiction avec le dossier « logement » publié dans le dernier CARA'MAG' sous le titre « Répondre à tous les besoins ». De l'aveu même de la vice-présidente en charge de cette question

« la demande n'a jamais été aussi forte ». « Elle a augmenté de 43% en quatre ans, avec 2291 dossiers en attente pour 298 attributions (en 2021) ». Et l'élue en charge de l'équilibre social de l'habitat précise, quant à elle : « L'offre locative sociale reste peu élevée sur notre territoire, avec un taux de 4,2% par rapport aux résidences principales. » Alors, pourquoi une telle délibération ?... Il ne suffit pas d'avoir conscience que le besoin existe, il faut également la volonté politique forte d'y répondre !...

C'est vrai pour l'État qui ne consacrait plus que 1,5% du PIB au secteur du logement en 2021, contre 2,2% en 2010. C'est vrai pour nos collectivités locales, quand 73% des locataires du pays royannais sont éligibles, de par leurs revenus, à un logement social.

Comme le soulignait l'abbé Pierre : « Gouverner, c'est d'abord loger son peuple. » On est très loin du compte.

**Jacques GUIARD**

*Conseiller communautaire*

*royanagauche.2020@gmail.com*

## Une initiative qui donne la frite



J'aime contribuer à rendre la planète plus propre.



Piou Piou / Manech

## Nos amis les bêtes ont besoin de vous. Rendez-leur visite....



**Chiffon**  
mâle  
8 ans



**Dingo**  
mâle x Bleu de Gascogne  
3 ans



**Muffin**  
mâle - Malinois x Berger allemand  
4 ans



**Zabou**  
femelle  
3 ans

Rendez-leur visite aux horaires d'ouverture au public.

Tous les jours (sauf dimanche et jours fériés) de 14h30 à 18h30 (horaires d'été) et de 14 heures à 18 heures (horaires d'hiver).

**Le Refuge des amis des bêtes** 13, rue du Chenil - 17600 Médès Zone commerciale Royan2 (derrière Toyota) / Tél. 05 46 05 47 45  
Facebook : Refuge les amis des bêtes Médès 17

- Vous ne recevez pas Cara' mag dans votre boîte aux lettres ? Contactez MEDIAPOST au 05 49 55 53 98 ou par courriel celine.nony@laposte.fr
- Votre avis nous intéresse. Pour toute question ou réaction : communication@agglo-royan.fr / 05 46 22 19 74.

35<sup>e</sup> édition

Événement organisé par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

CULTURE

# Jeudis Musicaux

Du 1<sup>er</sup> juin au 14 septembre 2023

Tarif : 16€  
Gratuit pour les - de 16 ans  
Uniquement en prévente

Informations  
www.agglo-royan.fr

La Charente Maritime  
DESTINATION ROYAN-ATLANTIQUE

© 2023 - B. Bouché - Agglomération Royan Atlantique

La Maison des Douanes PRÉSENTE

du 8 avril au 5 novembre 2023

# Un jardin secret

Rebecca Louise Law & Ayline Olukman

La Maison des DOUANES SAINT-PALAIS-SUR-MER

AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

www.agglo-royan.fr

© 2023 - Compagnie des Arts de la Douane - Photo: Fabrice Bouché / AG. Royan

communauté de communes B & SIN DE MARENNES

AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

# LA REMONTÉE DE LA SEUDRE

16 & 17 SEPTEMBRE 2023

EN RANDO NAUTIQUE / EN KAYAK / À PIED / À VÉLO

INFORMATIONS  
05 46 06 21 00 - WWW.ROYANATLANTIQUE.FR/RS - RESERVATION EN LIGNE - PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE

NEUILLE-SUR-SEUDRE - ARVERT - CHAILLEVETTE - LA TREMBLADE - L'ÉQUILLE-SUR-SEUDRE

AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

3<sup>e</sup> ÉDITION

DU 4 AU 8 JUILLET 2023

## TOUR DE LA CHARENTE-MARITIME À LA VOILE

ETAPE N°5

# ROYAN LE 8 JUILLET

→ Esplanade Kérimel

Suivez cet événement unique et participez aux animations terrestres et nautiques gratuites

Plus d'informations sur le déroulement de l'étape de Royan :

TOUR DE LA CHARENTE-MARITIME À LA VOILE

CCV FFVoile Charente Maritime

charente-maritime.fr

La Charente Maritime LE DÉPARTEMENT